

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

30 juin 1984
No 26

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
30 juin 1984
No 26

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	3119
Avis divers	3119
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les	3122
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	3124
Code de procédure civile	3131
Compagnies, Loi sur les	3085-3133
Compagnies étrangères, Loi sur les	3117
Compagnies minières, Loi sur les	3136
Coopératives, Loi sur les	3136
Curatelle publique, Loi sur la	3137
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	3118
Inspecteur général des institutions financières	3138
Liquidation des compagnies, Loi sur la	3138
Loi électorale	3138
Ministères, Avis concernant les	3139
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	3140
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	3140
Soumissions, Demandes de	3140
Syndicats professionnels, Loi sur les	3142
Vente(s) par licitation	3142
Ventes par shérif	3144

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1142-6665 INSTALLATION C.F. INC. C.F. INSTALLATION INC.	1968 07 31	1984 06 08	1) de la dénomination sociale: JACQUES BUREAU ET FILS, EN- TREPRENEUR GÉNÉRAL EN CHAUFFAGE INC. 2) du siège social: 459, boulevard Chabot, Saint-Ubal
1648-0295 PLACEMENTS BORSA INC.	1980 10 07	1984 06 06	du capital-actions
1648-0279 PLACEMENTS ITALCAN INC.	1980 10 07	1984 06 06	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-1552 2170-1552 QUÉBEC INC.	1984 05 11	Longueuil
2170-1842 2170-1842 QUÉBEC INC.	1984 05 14	Terrebonne
2170-5132 2170-5132 QUÉBEC INC.	1984 06 05	Terrebonne
2171-2625 2171-2625 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-2708 2171-2708 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-2831 2171-2831 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Montréal
2171-2849 2171-2849 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3094 2171-3094 QUÉBEC INC.	1984 06 05	Richelieu
2171-3128 2171-3128 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3136 2171-3136 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3185 2171-3185 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Bonaventure
2171-3235 2171-3235 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Beauce
2171-3250 2171-3250 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3292 2171-3292 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Québec
2171-3300 2171-3300 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Québec
2171-3318 2171-3318 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3326 2171-3326 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3334 2171-3334 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3367 2171-3367 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Arthabaska
2171-3433 2171-3433 QUÉBEC INC.	1984 06 08	Saint-Hyacinthe
2171-3466 2171-3466 QUÉBEC INC.	1984 06 08	Saint-François
2171-3524 2171-3524 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3532 2171-3532 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-3540 2171-3540 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3672 2171-3672 QUÉBEC INC.	1984 06 08	Saint-François
2171-3706 2171-3706 QUÉBEC INC.	1984 06 12	Beauharnois
2171-3722 2171-3722 QUÉBEC INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3797 2171-3797 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3805 2171-3805 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3813 2171-3813 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3896 2171-3896 QUÉBEC INC.	1984 06 08	Saint-François
2171-3946 2171-3946 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Terrebonne
2171-3953 2171-3953 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Montréal
2171-3979 2171-3979 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Bonaventure
2171-3987 2171-3987 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Bedford
2171-4043 2171-4043 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Québec
2171-4084 2171-4084 QUÉBEC INC.	1984 06 07	Montréal
2171-4159 2171-4159 QUÉBEC INC.	1984 06 08	Beauharnois
2171-4217 2171-4217 QUÉBEC INC.	1984 06 11	Trois-Rivières
2171-4506 2171-4506 QUÉBEC INC.	1984 06 12	Alma
2171-4621 2171-4621 QUÉBEC INC.	1984 06 08	Terrebonne
2171-4787 2171-4787 QUÉBEC INC.	1984 06 12	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4985 2171-4985 QUÉBEC INC.	1984 06 12	Terrebonne
2171-3607 ACCOMMODATION DU DOMAINE INC.	1984 06 07	Québec
2171-3821 AIR CONCEPT INC.	1984 06 07	Montmagny
2171-4647 ALMAG INC.	1984 06 11	Montréal
2171-3144 ALTITUDE-PARACHUTE INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3581 LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DION-DUFRESNE INC.	1984 06 07	Laval
2171-3201 ASSURANCE RÉAL GRAVEL & ASSOCIÉS INC.	1984 06 06	Trois-Rivières
2171-4274 ASSURANCES BENOIT CÔTÉ INC.	1984 06 12	Rouyn-Noranda
2171-4449 LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES GUY BEAULAC INC.	1984 06 12	Laval
2171-3508 LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES ORFORD INC.	1984 06 08	Bedford
2171-3904 L'AUBERGE EN BOIS ROND MANIC V INC.	1984 06 08	Hauterive
2171-3110 AUTODROME CHIBOUGAMAU (1984) INC.	1984 06 05	Abitibi
2171-4241 AUTO-DÉBOSELAGE PRIMIANI INC.	1984 06 11	Montréal
2171-3417 BENOIT MAHEU RESTAURATION INC.	1984 06 08	Saint-François
2171-3961 BERTRAND DESROCHES & FILS INC.	1984 06 11	Joliette
2171-4688 BRASSERIE DU MATELOT INC.	1984 06 11	Gaspé
2171-3649 BRASSERIE FUTURISTE DE LAVAL (1984) INC.	1984 06 08	Laval
2171-4936 B. & L. SPORTS INC.	1984 06 11	Montréal
2171-3474 CABARET CHEZ MAXIME INC.	1984 06 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4068 CAFÉ CASIMIR INC.	1984 06 07	Saint-Hyacinthe
2171-3714 LE CAFÉ NÉON INC.	1984 06 06	Montréal
2171-4696 CAFÉ-BISTRO CARRÉ D'YOUVILLE INC.	1984 06 11	Québec
2171-3847 LES CANOTS ROBY INC.	1984 06 07	Joliette
2171-4308 CARGAM INC.	1984 06 12	Montréal
2171-3698 CENTRE DE DÉSINTOXICATION MIEUX-ÊTRE INC.	1984 06 08	Laval
2171-2872 CENTRE DENTAIRE DOLBEAU INC.	1984 06 06	Roberval
2171-3623 CHAPUT DESJARDINS INC.	1984 06 08	Montréal
2171-3920 CHARLES THERRIAULT ENTREPRENEUR FORESTIER INC.	1984 06 07	Rimouski
2171-2468 CLAUDE TURCOTTE INC.	1984 06 05	Chicoutimi
2171-2484 LES CLÔTURES PERRAC INC.	1984 06 06	Québec
2171-3276 CLUB SOCIAL DE DANSE ROGER DESMARAIS ET PIERRE DAIGNEAULT INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3516 CLUB VIDÉO LIMO INC.	1984 06 05	Terrebonne
2171-4944 CLUB VIDÉO ROSEMONT INC.	1984 06 12	Montréal
2171-4639 LE CONCEPT ALIBI INC.	1984 06 08	Québec
2171-4423 CONCEPT A.B.A. INC.	1984 06 12	Montréal
2171-2617 LES CONFÉCTIONS MICHEL ROBERTO INC.	1984 06 05	Montmagny
2170-2816 CONSTRUCTION C.P.S.G. INC.	1984 05 14	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-2682 CONSTRUCTION MARCEL PROVENCHER LTÉE	1984 06 06	Drummond
2171-4779 LES CONSTRUCTIONS SPAAR INC. SPAAR CONSTRUCTION INC.	1984 06 12	Montréal
2171-2492 LES CONSULTANTS BÉLANGER, BROSSARD & ASSOCIÉS INC.	1984 06 06	Montréal
2171-4225 LES CONSULTANTS LAPLANTE, SAUCIER INC.	1984 06 11	Québec
2171-3193 LES CONSULTANTS ROBERT GENDRON & ASSOCIÉS INC.	1984 06 06	Drummond
2170-1511 CONTRÔLES G.M.C. INC.	1984 05 10	Saint-Hyacinthe
2171-3656 CORPORATION DE BIENFAISANCE D/M.N. INC.	1984 06 08	Montréal
2171-3268 CRÉATION FÉMININE J.M.C. INC.	1984 06 06	Roberval
2171-2674 CULTIGRAIN INC.	1984 06 06	Témiscamingue
2171-3102 LES DÉBUSQUEUSES F B F INC.	1984 06 05	Alma
2171-2450 LES DÉLICATESSES BÉNITO INC.	1984 06 05	Québec
2171-3789 DÉPANNEUR DE LA MADONE INC.	1984 06 07	Labelle
2171-3771 DÉPANNEUR LE CITADIN INC.	1984 06 07	Longueuil
2171-4910 DESJARDINS ET SIMARD INC.	1984 06 11	Alma
2171-4738 LES DISTRIBUTIONS LEBER INC.	1984 06 11	Gaspé
2171-3383 DOMAINE DES LANDES INC.	1984 06 07	Bedford
2171-4233 LE DOMAINE DU CÔTEAU INC.	1984 06 11	Labelle
2171-4134 D. LONDERO SPORT INC.	1984 06 08	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-3763 ÉCONO PIÈCES R.E. (1984) INC.	1984 06 06	Longueuil
2171-4795 ENTREPRISE LANGIN INC.	1984 06 12	Beauce
2171-4118 ENTREPRISE RICHARD ALAIN INC.	1984 06 08	Québec
2171-4761 LES ENTREPRISES ANDRÉ GAREAU INC.	1984 06 12	Longueuil
2171-4670 LES ENTREPRISES FINAL P. INC.	1984 06 11	Québec
2170-8037 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES G A R INC.	1984 05 24	Chicoutimi
2171-4480 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES REYNALD GAGNON (1984) INC.	1984 06 12	Alma
2171-4928 LES ENTREPRISES GAGNON ET THIVIERGE CONSULTANTS INC.	1984 06 11	Chicoutimi
2171-3243 LES ENTREPRISES J. RINGUETTE INC.	1984 06 07	Chicoutimi
2171-2641 LES ENTREPRISES J. THIBEAULT & FILS INC.	1984 06 05	Chicoutimi
2169-9871 LES ENTREPRISES NICK KOEHLER ÉLECTRIQUE INC.	1984 05 09	Laval
2171-3565 LES ENTREPRISES PIERRE TURGEON INC.	1984 06 07	Abitibi
2171-4431 LES ENTREPRISES TURVAL INC.	1984 06 12	Laval
2171-4266 ENTRETIEN DE PELOUSES SERGE LEBLANC INC.	1984 06 11	Saint-François
2171-4076 ÉQUIPEMENT J.B. PRÉVOST INC.	1984 06 07	Roberval
2171-4811 LES ÉQUIPEMENTS ST-ANDRÉ INC.	1984 06 12	Hull
2171-3854 FÉMINORD INC.	1984 06 07	Labelle
2171-4258 LA FERME ALAIN GINGRAS INC.	1984 06 11	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4142 LA FORGE DAIGNEAULT INC.	1984 06 07	Longueuil
2171-4050 FRANCOM INC.	1984 06 07	Saint-François
2171-4175 F. ET S. DUGUAY INC.	1984 06 11	Québec
2171-3409 GESTION AUBERT, FRANCOEUR & ASSOCIÉS INC.	1984 06 07	Arthabaska
2171-3599 GESTION DENIS BOUCHER INC.	1984 06 07	Arthabaska
2171-4803 GESTION F. CAOUCETTE INC.	1984 06 12	Saint-Hyacinthe
2171-4167 GESTION GIL-BER INC.	1984 06 08	Québec
2171-4464 GESTION G.H.S. INC.	1984 08 01	Laval
2171-4951 GESTION IMMOBILIÈRE LAMA INC.	1984 06 12	Montréal
2171-3425 GESTION J. DATH INC.	1984 07 02	Terrebonne
2171-2500 GESTION J.L.M.R.P. INC.	1984 06 05	Beauce
2171-4654 GESTION LURANE INC.	1984 06 11	Montréal
2171-3227 GESTION M. CAUVIER LTÉE	1984 06 07	Montréal
2171-3391 GESTION ROBERT LECLERC INC.	1984 06 07	Montmagny
2171-6006 GESTION ROGER BARIBEAU INC.	1984 06 12	Trois-Rivières
2171-4993 GESTION Y.R. BRETON INC.	1984 06 12	Longueuil
2171-3888 LES GESTIONS ADDIRCO INC.	1984 06 08	Terrebonne
2171-3862 LES GESTIONS DIPANCO INC.	1984 06 08	Montréal
2171-4456 GESTIONS YVON GODIN INC.	1984 06 12	Saguenay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-3375 LES GRANDES VOILES DE LA FALAISE DE LÉVIS (1984) INC.	1984 06 07	Québec
2171-3615 LES HALLES DE LA PLACE INC.	1984 06 07	Québec
2171-4209 HARLEY DAVIDSON DE QUÉBEC INC.	1984 06 11	Québec
2171-4704 HÔTEL QUI RIT INC.	1984 06 11	Trois-Rivières
2171-2856 HÔTELLERIE PASCANIK INC.	1984 06 06	Bonaventure
2171-3169 HOULE & ROBERT ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3458 IDÉEVELOPPE INC.	1984 06 08	Terrebonne
2171-4100 IMMEUBLE 894 INC.	1984 06 08	Saint-Hyacinthe
2171-4316 IMMEUBLES AL-CA INC.	1984 06 12	Arthabaska
2171-3284 IMPRIMERIE ÉCONO-PRIX INC.	1984 06 07	Montréal
2171-3441 IMPRIMERIE PHILIPPE RENAUD INC.	1984 06 08	Laval
2171-4472 LES INDUSTRIES J.C. BEAULIEU INC.	1984 06 12	Kamouraska
2171-3748 LES INDUSTRIES WELTECH LTÉE	1984 06 06	Frontenac
2171-3359 LES INSTALLATIONS D.S. INC.	1984 06 07	Montréal
2171-2633 INSTITUT JOIE DE VIVRE INC.	1984 06 06	Joliette
2171-6014 ISOLATION B.T.U. DE RIMOUSKI INC.	1984 06 12	Rimouski
2171-3177 LES JARDINS DU ROY INC.	1984 06 05	Québec
2171-3482 LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC.	1984 06 08	Beauharnois
2171-4282 KALLAYS VALET SERVICE INC.	1984 06 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4613 LICENCES PLUS INC.	1984 06 08	Québec
2171-3755 LISSAB LTÉE	1984 06 06	Frontenac
2171-2476 LUC MALTAIS INC.	1984 06 05	Chicoutimi
2171-3490 MAÇONNERIE S. AUDET INC.	1984 06 08	Chicoutimi
2171-4092 MANESCO INC.	1984 06 07	Laval
2171-3219 MARCEL AUDIT INC.	1984 06 06	Rimouski
2171-2658 MARCEL BAZINET INC.	1984 06 06	Joliette
2171-4019 MARCHÉ DENIS CORBEIL INC.	1984 06 07	Terrebonne
2171-6022 MILGUY INC.	1984 06 12	Rimouski
2170-8300 MULTI-ENCARTS INC.	1984 05 24	Laval
2171-4290 ORBITE VISION INC.	1984 06 12	Chicoutimi
2171-2666 PAPETERIE MINUTE INC.	1984 06 04	Montréal
2171-4498 PAVILLON L.G. INC.	1984 06 12	Saguenay
2171-4662 PEINTRES F. VERRELLI INC. F. VERRELLI PAINTING INC.	1984 06 11	Montréal
2171-3631 PELABEC INC.	1984 06 08	Joliette
2171-4977 LES PÉTROLES AGI PLUS INC.	1984 06 12	Québec
2171-4969 PHENIX LIMOUSINE (1984) INC.	1984 06 12	Montréal
2171-2906 PIÈCES D'AUTOS DEMERS INC.	1984 06 06	Gaspé
2171-4712 PIZZERIA ET SOUS-MARINS LACHINE INC. LACHINE PIZZERIA AND SUBMARINES INC.	1984 06 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4191 PLACEMENT DES QUINZE LTÉE	1984 06 11	Rouyn-Noranda
2171-4027 LES PLACEMENTS JEAN LAFERRIÈRE INC.	1984 06 07	Joliette
2171-4183 PLANCHES MURALES RICHELIEU INC.	1984 06 11	Saint-Hyacinthe
2171-4332 PLOMBERIE LUCIEN THERRIEN INC.	1984 06 12	Trois-Rivières
2171-2898 LES PRODUCTIONS CÔTÉ ET MALTAIS INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3870 LES PRODUCTIONS NIC LTÉE	1984 06 08	Montréal
2171-2518 LES PRODUITS DE COMBUSTION ACME (1984) INC.	1984 06 06	Montréal
2171-3664 PRODUITS D'ESPACE STANBEL LTÉE STANBEL SPACEWARES LTD.	1984 05 31	Montréal
2171-3680 LES PRODUITS MULTIS-FORMES C.B. INC.	1984 06 08	Frontenac
2171-3557 REBEN INC.	1984 06 07	Montréal
2171-4035 RÉJEAN FERLAND INC.	1984 06 07	Québec
2171-3342 LES RÉSIDENCES ST-CÉSAIRE INC.	1984 06 07	Saint-Hyacinthe
2171-3151 RESTOLABELLE INC.	1984 06 06	Beauharnois
2171-4001 LES SCIERIES DE LA VALLÉE DE BOLTON INC.	1984 06 06	Bedford
2171-2690 SERVICE AMBULANCIER MÉDICAPITALE LTÉE	1984 06 06	Québec
2171-3912 SERVICE DE PNEUS GROS LOT INC.	1984 06 08	Beauce
2171-3839 SERVICES DE DISTRIBUTIONS K-7 INC.	1984 06 07	Roberval
2171-4720 SOCIÉTÉ DE GESTION JEAN-GUY PELLETIER INC.	1984 06 11	Beauharnois
2171-3995 STATION MAGUIRE INC.	1984 06 11	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-4753 LES SUCRERIES DOUJARD INC.	1984 06 12	Rimouski
2171-3938 TERRASSEMENT GARCIA & FRÈRES INC.	1984 06 08	Québec
2171-4746 TRANSPORT B.R. INC. B.R. TRANSPORT INC.	1984 06 11	Frontenac
2171-4126 TRANSPORT R. MATHIEU INC.	1984 06 08	Montréal
2171-3573 TRANSPORT R.S.D. INC.	1984 06 07	Québec
2171-2880 TRIEXCELLENCE DU QUÉBEC LTÉE TRIEXCELLENCE OF QUÉBEC LTD.	1984 06 06	Montréal
2171-2864 VIANDES BELLERIVE INC.	1984 06 06	Trois-Rivières

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1141-8282 ALBERT CARON INC.	1969 03 07	1984 06 05	
1473-3596 AMÉNAGEMENT GIRAC INC.	1977 01 20	1984 06 05	POURVOIRIE DES 100 LACS SUD INC.
1359-2233 BATTELEC INC.	1974 10 28	1984 06 08	
1361-8111 BOUTIQUE DES DAMES INC.	1975 02 14	1984 06 11	
1480-5287 LA CIE DES BAINS TOURBILLONS HYDRONIQUE LTÉE	1975 10 23	1984 06 08	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1287-0218 CLUB DE GOLF VAL-MORIN, LIMITÉE	1922 09 20	1984 06 12	
1474-5681 LES COFFRAGES RO-BO LTÉE	1977 02 24	1984 06 11	LES ENTREPRISES RO-BO & FILS LTÉE
1289-5967 COGEM INTERNATIONAL INC.	1971 07 06	1984 06 08	
1265-3986 EA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE MORDALE INC.	1957 01 23	1984 06 11	
1265-4042 LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE ROSEDALE LTÉE	1956 06 15	1984 06 11	
1624-4311 CONSTRUCTION C.D.F. INC.	1978 03 14	1984 06 06	CONSTRUCTION LACROUTZ INC.
1362-6031 CONSTRUCTION VILLERO INC.	1975 03 25	1984 06 12	CONSTRUCTION VIL-RO INC.
1169-0039 CRÉATIONS CHEZ MADAME INC.	1967 12 29	1984 06 05	
1507-6961 DISTRIBUTION M. FALARDEAU INC. ..	1977 10 14	1984 05 14	
1624-6605 ÉCONAUTO LIMITÉE	1978 03 31	1984 06 06	
1269-3396 LES ENTREPRISES DE J. STEPHEN SAUVÉ LIMITÉE	1934 08 25	1984 06 08	
1120-3577 LES ENTREPRISES DORVAL INC.	1966 10 18	1984 06 06	
1164-5264 EUGÈNE ALLARD LIMITÉE	1957 05 02	1984 06 07	
1636-8441 E. & S. SALSBERG INC.	1979 05 31	1984 06 08	
1319-8932 FELOJE INC.	1961 05 31	1984 06 12	
1636-6395 FERME A. MASSÉ & FILS LTÉE	1979 05 30	1984 06 11	
1303-1083 FERME DES 100 ACRES INC.	1970 04 17	1984 06 08	
1260-6745 LA FORTERESSE INDUSTRIELLE LTÉE	1962 10 03	1984 06 07	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1365-7093 GESTION MOUSTACHE INC.	1975 06 06	1984 05 10	
1505-8191 GESTION RENÉ L. PRÉFONTAINE INC.	1976 11 30	1984 05 16	
1509-7462 LES GESTIONS JEAN-PIERRE BERTRAND INC.	1977 12 28	1984 06 08	
1466-2498 GROUPE D'ENTRETIEN D'ORDINATEURS G.E.O. INC.	1976 04 02	1984 06 07	
1358-0881 GROUPEMENT FINANCIER QUÉBÉCOIS D'ENTREPRISES INC.	1974 07 09	1984 06 11	
1641-2660 GUY BÉDARD BRIQUE ET PIERRE INC.	1980 01 31	1984 07 01	LABBÉ-PARÉ INC.
1478-6792 LES HABITATIONS CEJEAN INC.	1977 06 15	1984 06 08	
1192-2945 HERVÉ TANGUAY INC.	1969 09 11	1984 06 08	
1330-5941 IMFERCO INC.	1973 06 15	1984 06 05	
1470-5065 LES IMMEUBLES BIMO LTÉE	1976 09 29	1984 06 08	
1263-3418 IMMEUBLES G & L INC.	1965 04 01	1984 06 06	
1269-9740 LES IMMEUBLES KIRKLAND INC.	1967 02 09	1984 06 04	
1371-0066 IMMEUBLES VILLAGE INC.	1975 01 17	1984 06 08	
1367-3777 IMPORTATION MIC-MAC INC.	1974 03 05	1984 06 06	LES IMPORTATIONS GÉRARD BEE LTÉE
1627-2999 L'IMPRIMERIE DES CHUTES INC.	1978 06 08	1984 06 06	
1319-9419 LES INDUSTRIES P.L.F. INC.	1972 06 21	1984 06 12	
1369-1365 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES A.F.D. INC.	1974 07 26	1984 06 05	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1147-0077 J. LUSSIER & FRÈRE INC.	1963 06 04	1984 06 12	
1271-4499 LASTRA CONSTRUCTION INC.	1970 09 09	1984 06 07	
1508-3009 LINGERIE MARIE-SOLEIL DE LA BAIE INC.	1977 11 03	1984 06 11	
1356-2012 LOCATION AMOS INC.	1974 05 21	1984 06 07	
1169-1326 L.R. D'ANJOU INC.	1930 05 06	1984 06 06	
1627-9473 LES MATÉRIAUX DE LA CAPITALE INC.	1978 07 04	1984 06 11	
1330-8200 M. D'AGOSTINO LTÉE	1973 04 16	1984 06 11	
1370-7823 NATCOMMUNICATION INC.	1974 12 19	1984 06 08	
1143-6656 NETTOYEURS SUNNYDALE INC.	1965 09 14	1984 06 12	NETTOYEUR PLACE ALEXANDRE INC.
1186-2208 NILUS LECLERC INC.	1944 05 01	1984 06 07	
1472-4165 PALETTES ST-RÉMI INC.	1976 12 16	1984 06 06	
1636-6809 POINT DE TRAME INC.	1979 05 31	1984 06 05	
1471-2467 LES PROPRIÉTÉS DOMICILIAIRES JACQUES INC.	1976 11 01	1984 05 15	
1160-7959 PROULX & COULOMBE AUTO INC.	1969 10 09	1984 06 06	
1464-2854 REMBOURRAGE RIVIÈRE-DU-LOUP LTÉE	1976 01 22	1984 05 10	
1507-1855 RESTAURANT AU BON BEC INC.	1977 09 20	1984 06 05	
1360-1596 RESTAURANT LE BEAUJOLAIS LTÉE ..	1974 11 07	1984 06 04	G.J.R. INVESTISSEMENTS INC.
1625-9665 RESTAURANTS B. BEAUREGARD INC.	1978 04 27	1984 06 05	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1638-2806 SALAISSON MAHEU INC.	1979 08 16	1984 06 07	
1283-8298 SELESCO, INC.	1972 10 19	1984 06 08	
1636-9043 SERVICE DE DESSIN DE L'ESTRIE INC.	1979 06 08	1984 05 14	
1333-3208 LES SERVICES SANITAIRES CHARLEVOIX INC.	1972 10 14	1984 06 12	
1365-5279 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RONIVA LTÉE	1975 05 27	1984 06 08	
1639-8406 SPÉCIALITÉS S.M.I. INC.	1979 10 24	1984 06 08	
1124-8168 STANBEL LTÉE	1954 11 12	1984 05 31	
1506-5469 TABAGIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE INC. .	1977 08 29	1984 06 07	
1285-8593 TEKNIKA INC.	1957 01 10	1984 06 08	
1163-2445 TRADITION 5 INC.	1965 12 01	1984 06 07	
1626-4954 TRADUCTION COGEM INC.	1978 05 15	1984 06 08	
1632-4964 TRANSPORT JACQUES LELIÈVRE INC.	1979 01 09	1984 06 11	
1463-2715 TURCOTTE & PERREAULT INC.	1975 11 21	1984 06 08	LES EXCAVATIONS MICHEL PERREAULT INC.

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2169-6885 L'ARCADE D'AMUSEMENT DU MUSÉE LTÉE	L'ARCADE D'AMUSEMENT DU MUSÉE INC. LA PATATE DU MUSÉE INC.	1984 06 06	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

61

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-9327 1864-9327 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1984 06 11	du district: Saint-Hyacinthe
1864-9905 1864-9905 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 06 12	de la dénomination sociale: GESTION G. ANDRÉ OUMET INC.
2152-2651 2152-2651 QUÉBEC INC.	1983 03 04	1984 06 08	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS D'HUILES ET GRAISSES P.D.R. INC.
2157-6228 2157-6228 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1984 06 06	de la dénomination sociale: EMPLOIS NORDIQUES INC.
2163-6022 2163-6022 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 06 06	du district: Mingan
2165-1021 2165-1021 QUÉBEC INC.	1984 01 24	1984 06 08	du district: Kamouraska
2165-1054 2165-1054 QUÉBEC INC.	1984 01 25	1984 06 06	du district: Montréal
2167-7992 2167-7992 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1984 06 07	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION ARCHAMBAULT & FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2168-8346 2168-8346 QUÉBEC INC.	1984 04 11	1984 06 11	de la dénomination sociale: CENTRE DE PEINTURE CLAUDE LANDRY INC.
2169-5820 2169-5820 QUÉBEC INC.	1984 05 01	1984 06 05	de la dénomination sociale: LE CROISSANT FRANÇAIS 1984 INC.
2169-9434 2169-9434 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 06 06	1) de la dénomination sociale: VILLEMAIRE RELIEUR INC. 2) du district: Longueuil
2170-1313 2170-1313 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 06 05	de la dénomination sociale: BIJOUTERIE CLÉMENCE INC.
2170-8714 2170-8714 QUÉBEC INC.	1984 05 28	1984 06 08	de la dénomination sociale: LES DÉLICES DE SYLVIA INC.
2170-9944 2170-9944 QUÉBEC INC.	1984 05 29	1984 06 08	du district: Rimouski
2167-3504 AMBULANCES RICHARD & FILS LTÉE	1984 03 12	1984 06 08	de la dénomination sociale: AMBULANCE RICHARD & FILS LTÉE
1232-9223 ANNIS INC.	1968 12 16	1984 06 05	du capital-actions
2169-5333 ARCAND ET LATREILLE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INC.	1984 04 26	1984 06 08	de la dénomination sociale: RÉNOVATION STE-AGATHE INC.
2170-1131 LES ASSURANCES GILLES BAZINET INC.	1984 05 10	1984 06 11	de la dénomination sociale: ASSURANCES GILLES BAZINET INC.
1863-2216 ATELIER DU MOTEUR DE JOLIETTE (1982) INC.	1982 11 15	1984 05 15	de la dénomination sociale: JOLEC INDUSTRIE INC.
1852-2797 AUDEQ-OUTAOUAIS INC.	1981 11 17	1984 06 28	de la dénomination sociale: PRO-ORTHOTEK INC.
1863-6159 BENETTON INC.	1982 11 25	1984 06 06	de la dénomination sociale: LES CRÉATIONS MAJONO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1465-1392 BISAILLON, ROCHEFORT, PERRON INC.	1976 02 26	1984 06 08	de la dénomination sociale: ROCHEFORT, PERRON ET ASSOCIÉS INC.
1241-1278 BROCHU CONSTRUCTION INC.	1971 03 18	1984 06 05	du capital-actions
2169-4690 BUANDERIE DES M-HÔTELS & RESTAURANTS INC.	1984 04 27	1984 06 05	des dispositions
1853-5575 CLUB FONTAINE-HENRY INC.	1981 12 21	1984 06 11	du district: Montréal
1196-7783 CONSERVERIE GIRARD INC.	1969 12 19	1984 06 08	de la dénomination sociale: CONSERVERIE GIRARD & BEAUDIN INC.
1624-4311 CONSTRUCTION LACROUTZ INC.	1978 03 14	1984 06 11	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION RELA INC.
1863-1010 COUPE-FROID L.G. INC.	1982 11 12	1984 06 08	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS ELGÉ INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1461-5637 CRÈMERIE ST-BONIFACE INC.	1975 08 25	1984 06 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2158-8744 C. FECTEAU EXCAVATION INC.	1983 08 03	1984 06 07	du capital-actions
1116-2278 DAIGNAULT ROLLAND COMPAGNIE, LIMITÉE	1936 06 26	1984 06 06	du capital-actions
1367-2241 DÉMOLITION A & A LTÉE	1974 03 12	1984 06 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
1840-4707 DENIS CLERMONT & ASSOCIÉS INC. ...	1980 11 01	1984 06 07	du district: Montréal
1153-3486 LES ENTREPRISES FRANÇOISE PLOURDE INC.	1968 04 23	1984 06 07	de la dénomination sociale: DISTILLATEURS ROCHEFORT INC.
2150-0145 FONDEXCEL INC.	1983 01 05	1984 05 04	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1628-3954 GERMAIN DUMAS INC.	1978 07 19	1984 06 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1477-5068 GESTION MURIELLE INC.	1977 05 11	1984 06 11	du capital-actions
2158-3398 HALL D'EXPOSITION DE QUÉBEC (IMMEUBLES) INC.	1983 08 17	1984 06 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
1860-2904 HAMELIN & LAVALLÉE ASSOCIÉS LTÉE	1982 08 09	1984 06 11	de la dénomination sociale: DÉNEIGEMENT HAMELIN & ASSOCIÉS LTÉE
1463-3705 JEAN-PAUL G. GRENIER INC.	1975 11 28	1984 06 11	du district: Montréal
1118-0007 LIONEL NOURRY LTÉE	1964 05 01	1984 06 06	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS NOURREX LTÉE
2165-2490 LOCATION NOVY INC.	1984 01 27	1984 06 07	du district: Montmagny
2157-5261 MINIBAR INTERNATIONAL INC.	1983 07 11	1984 06 04	de la dénomination sociale: MINIBAR QUÉBEC INC.
2156-1592 PISCICULTURE LAC AYLMER INC.	1983 05 31	1984 06 05	1) de la dénomination sociale: EMBALLAGE PLUS INC. 2) du district: Saint-François 3) du capital-actions
1860-4348 LES PLACEMENTS ALAIN BAZINET INC.	1982 08 11	1984 06 06	du capital-actions
1860-4355 LES PLACEMENTS ANDRÉ BAZINET INC.	1982 08 11	1984 06 06	du capital-actions
1245-3718 PRÊTS ST-CHARLES INC.	1971 05 26	1984 06 05	du capital-actions
2153-6339 PRÉ-TEXTE INC.	1983 03 31	1984 06 06	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2151-0276 PRODUCTIONS SEPTEMBRE INC.	1983 01 31	1984 06 07	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1862-0070 PRO-COURRIER LTÉE	1982 10 04	1984 06 06	du capital-actions
1864-2884 PUBLICITÉ AMPM INC.	1982 12 13	1984 06 06	du district: Longueuil
1855-9799 RÉCEPTIONS NEPVEU INC.	1982 03 17	1984 06 08	1) de la dénomination sociale: RÉCEPTIONS 221 INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2162-2865 RESSOURCES MAUFORT INC.	1983 11 14	1984 06 07	1) de la dénomination sociale: RESSOURCES MAUFORT INC. MAUFORT RESOURCES INC. 2) des dispositions
1284-6309 SOGELEC INC.	1965 01 15	1984 06 06	du capital-actions
1848-1580 SPINO CONSTRUCTION CIE LTÉE	1981 07 01	1984 06 05	1) du capital-actions 2) des dispositions
1857-2149 TON SUR TON INC.	1982 04 20	1984 06 11	de la dénomination sociale: LES CRÉATIONS KIWI INC.
1249-8689 TRANS-ACTION MORIN & ASSOCIÉS COURTIERS, INC.	1960 11 08	1984 06 08	de la dénomination sociale: AMYOT, BLOUIN & PARÉ INC.
2169-0177 TRANS-ACTION NOËL MICHAUD & ASSOCIÉS COURTIERS, INC.	1984 04 16	1984 06 08	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION MORIN & ASSOCIÉS COURTIERS (1984), INC. 2) du capital-actions
2162-6726 TRILLO SPIRALE INC.	1983 11 18	1984 06 05	du district: Montréal
1842-9357 VOYAGES LOUISE CARTIER INC.	1981 02 05	1984 06 11	de la dénomination sociale: VOYAGES CARTIER INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2169-6224 L'ÂGE D'OR LE RIVERAIN	1984 06 06	6801, boulevard Gouin est, Montréal-Nord
2169-3023 ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE SERVICES MULTIPLES DE CHIBOUGAMAU	1984 06 11	Chibougamau
2171-1197 ASSOCIATION DE LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE THED-BON-LOUIS INC.	1984 06 11	Ripon
2169-6257 ASSOCIATION DES LOCATAIRES MUNICIPAUX DE MATANE	1984 06 07	Matane
2167-1474 L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARNY INC.	1984 06 12	1900, 9e Avenue, Charny
2165-6004 ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE SOLEIL DE L'AUBE INC.	1984 06 12	Saint-Sulpice
2167-9303 L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR ZONE C.L.L.L. INC.	1984 06 07	Hôtel de Ville, 399, rue Dorval, L'Assomption
2171-1221 L'ASSOCIATION DU SYNDROME DE TURNER DU QUÉBEC	1984 06 06	8461, boulevard Pie IX, app. 6, Montréal
2169-6349 ASSOCIATION ÉTUDIANTE - JE FAIS UNE DIFFÉRENCE	1984 06 07	6931, rue Sherbrooke ouest, Montréal
2168-2414 ASSOCIATION MOTO TOURISME CAP-DE-LA-MADELEINE	1984 06 11	Cap-de-la-Madeleine
2167-1896 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ATHLÈTES AVEC STATUT D'AMATEUR DE DISCIPLINES OLYMPIQUES (A.D.A.S.A.D.O.) INC.	1984 06 11	Repentigny
2168-9997 ATELIER CULTUREL ET ÉDUCATIF «LOGOS»	1984 06 08	258, Côte Saint-Catherine, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-4627 AUBERGE DE JEUNESSE LE BALUCHON INC.	1984 06 07	744, rue Principale, Piedmont
2168-7843 L'AUTRE RIVE	1984 06 07	Sherbrooke
2170-0182 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST-PROSPER BEAUCE SUD INC.	1984 06 11	7110, rue de la Salle, Saint-Prospér, Beauce-Sud
2171-1049 CENTRE AMICAL MALARTIC INC.	1984 06 06	557, Laval, Malartic
2166-5690 CENTRE COMMUNAUTAIRE LATINOAMÉRICAIN ET DES CARAÏBES C.O.L.B.E.	1984 06 06	4521, avenue du Parc, Montréal
2170-7179 CENTRE DE CROISSANCE D'ABITIBI-OUEST INC.	1984 06 06	La Sarre
2170-7674 CENTRE D'ALPHABÉTISATION DES BASQUES INC.	1984 06 07	451, rue Richard, Trois-Pistoles
2165-6517 CENTRE HEURISTIQUE DES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR, AU QUÉBEC (CHAPOQ) INC.	1984 06 06	Laval
2169-6687 CENTRE INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMMES DE QUÉBEC INC.	1984 06 07	20, rue Lindsay, Beauport
2170-0810 CENTRE POLYVALENT DE LOISIRS POINTE-À-LA-CROIX INC.	1984 06 11	Pointe-à-la-Croix
2164-4380 CENTRE QUÉBÉCOIS DE RESSOURCES À LA PETITE- ENFANCE, SECTION MAURICIE	1984 06 07	Université du Québec, Pavillon Ringuet, Local 2080, Trois- Rivières
2170-7377 LA CHAMBRÉE DE CHICOUTIMI INC.	1984 06 07	816, d'Iberville, Chicoutimi
2170-7641 CLUB CÉDROPHIL INC.	1984 06 07	1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres
2168-7470 CLUB DE BALLE-MOLLE «LES EXPOS DE VINTON»	1984 06 11	Vinton

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-7682 LE CLUB DE CANOT CAMPING DE LA BAIE DES CHALEURS LTÉE	1984 06 11	New-Richmond, Bonaventure
2171-1007 LE CLUB DE CROQUET DE DRUMMONDVILLE	1984 06 11	1090, rue Lafontaine, Drummondville
2170-0463 CLUB DE LA BONNE ENTENTE ST-ÉTIENNE- DE-LAUZON	1984 06 12	Saint-Étienne
2170-0158 CLUB DE PÉTANQUE «LES BOUL'S DE L'ÎLE»	1984 06 11	Montréal
2167-4726 LE CLUB DE SOCCER MONTRÉAL CONCORDIA AAA	1984 06 11	7070, Casgrain, INC. Montréal
2168-7611 CLUB D'AVIATION BERNACHE INC.	1984 06 06	Saint-Ambroise
2170-7690 CLUB D'ÉCHECS DE SAINT-PASCAL INC.	1984 06 07	Saint-Pascal
2168-7629 CLUB FUJIYAMA DOJO INC.	1984 06 07	2669, de Ramesay, Trois-Rivières
2169-6091 CLUB OPTIMISTE DE ST-CASIMIR INC.	1984 06 11	Saint-Casimir
2171-1072 CLUB OPTIMISTE LA MACAZA INC.	1984 06 07	La Macaza
2170-0398 CLUB VÉLO CROSS STE-FOY	1984 06 11	1283, Maguire, Sillery
2170-7112 LE CLUB «PLEINE VOILE» DE PORT-CARTIER	1984 06 07	5, 13 ^e Rue, Port-Cartier
2169-6612 COMITÉ DE BALLE-MOLLE (HOMME DÉTENTE) DE CAP-ROUGE INC.	1984 06 07	4473, rue Saint-Félix, Cap-Rouge
2170-0315 COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À ST-ÉLIE	1984 06 11	Saint-Élie
2170-0075 CONSEIL DES SYNAGOGUES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL SYNAGOGUE COUNCIL OF GREATER MONTRÉAL	1984 06 06	1590, avenue Dr. Penfield, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-0935 CORPORATION CAP SUR BON-DÉSIR INC.	1984 06 12	Bergeronnes
2167-6531 CORVÉE RELANCE	1984 06 11	1010, Ste-Catherine ouest, bureau 724, Montréal
2168-2786 CYCLOTHON PIERRE LAJEUNESSE	1984 06 06	34, rue Saint-Jean, Disraeli
2162-3608 DÉPANNAGE-SECOURS CAUSAPSCAL	1984 06 11	Causapscal
2167-4585 LA DEUXIÈME MAISON INC.	1984 06 06	3 A, Blainville est, Sainte-Thérèse
2166-7902 ÉCOLE DE RELIURE RELIART INC.	1984 06 11	126, rue Giroux, Loretteville
2170-7054 ÉCONO-STOP	1984 06 07	1800, St-Paul, bureau 106, Trois-Rivières
2170-7286 ÉDITIONS ARCADE INC.	1984 06 08	4903, avenue Coolbrook, Montréal
2167-6960 L'ÉLAN POSITIF	1984 06 06	Route 132, Saint-Ulric, Matane
2169-6877 LA FONDATION DU PENSIONNAT DU SAINT NOM DE MARIE	1984 06 07	Communauté urbaine de Montréal
2170-7666 FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA SANTÉ VISUELLE	1984 06 11	465, rue Saint-Jean, bureau 1003, Montréal
2169-6976 LE GROUPE DE RECHERCHE SUR LES SYMBOLES POUR LA PAIX (G.R.S.P.)	1984 06 06	449, Comtois, Otterburn Park
2168-2141 LE GROUPE DE RÉCUPÉRATION DE ROBERVAL INC.	1984 06 07	464, boulevard St-Joseph, Roberval
2171-1056 LES ICEBERGS DE ST-RAPHAËL	1984 06 07	104 A, rue du Foyer, Saint-Raphaël

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-7526 INSTITUT DE RECHERCHE CLINIQUE EN NUTRITION (IRCN) <i>INSTITUTE OF CLINICAL RESEARCH ON NUTRITION (ICRN)</i>	1984 06 11	877, rue Conseil, Sherbrooke
2170-0885 JARDIN D'ENFANTS LE CHAMPIGNON INC. <i>THE CHAMPIGNON NURSERY SCHOOL INC.</i>	1984 06 08	170, Alton Drive, Beaconsfield
2170-7468 LA JOUJOUTHÈQUE D'ASBESTOS INC.	1984 06 07	265, 4 ^e Avenue, Asbestos
2170-7518 JOURNAL LOCAL DE TICOUAPÉ INC.	1984 06 12	893, Principale, Ticouapé
2170-0844 LA LANTERNE MAGIQUE INC.	1984 06 12	Rimouski
2170-0729 LIGUE DE BALLE-MOLLE BONNE ENTENTE DE RIGAUD INC.	1984 06 12	28, Sainte-Madeleine, Rigaud
2170-7047 LA LIGUE DE HOCKEY MINEUR DE TILLY INC.	1984 06 07	6377, rue Garneau, Sainte-Croix
2171-1346 LIGUE DE HOCKEY OLYMPIQUE ST-ROMUALD	1984 06 11	930, des Érables, Saint-Jean-Chrysostome
2167-4809 LES LOISIRS FESTIGROUILLE INC.	1984 06 06	Rang 16 est, Villeroy
2169-3999 LA MAISON COMMUNAUTAIRE DE LA RÉGION DE BEDFORD	1984 06 06	Bedford
1638-3655 LA MAISON DU RÉCONFORT	1984 06 08	849, rue Laporte, Montréal
2170-7500 LA MAISON YESHUA «LOGI-DEMEURE»	1984 06 07	Burry
2170-4002 MOUVEMENT DES AFFAIRES DE GENTILLY INC.	1984 06 11	2820, boulevard Bécancour, Bécancour
2164-7052 MOUVEMENT ENTRE ÊTRES LES EE	1984 06 06	180, avenue Lamontagne, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-7068 ORGANISATION BALLE-MOLLE VALLÉE DU RICHELIEU INC.	1984 06 11	Saint-Basile-le-Grand
2169-6364 LES ORGANISATIONS LOISIRS ACTION MONTRÉAL INC.	1984 06 12	3414, rue Fullum, Montréal
2168-2026 PAVILLON STE-HÉLÈNE	1984 06 06	Pointe-à-la-Croix
2169-6604 AUX PETITS CAMPAGNARDS INC.	1984 06 06	La Pêche
2170-4754 P.L.A.C.E. RIVE-SUD, PROJET LOCAL D'AIDE EN CRÉATION D'EMPLOI INC.	1984 06 11	Longueuil
2170-0091 RECHERCHE NATIONALE POUR NOUVEAUX HANDICAPÉS DU QUÉBEC INC.	1984 06 11	7093, Molson, Montréal
2167-6697 RÉSOLIDAIRE, RÉSEAU BÉNÉVOLE HOCHELAGA-MAISONNEUVE INC.	1984 06 06	Montréal
2170-7005 LE RESTO POP	1984 06 11	1670, Desjardins, Montréal
2170-0216 REVUE QUÉBÉCOISE DE LINGUISTIQUE	1984 06 11	2900, Fortin, app. 4, Trois-Rivières
2170-7773 RINGUETTE MONTRÉAL-NORD INC.	1984 06 08	Montréal-Nord
2170-7021 SALON DE L'INFORMATION JEUNESSE DU QUÉBEC	1984 06 11	Québec
2169-6679 SALON MARITIME DE RIMOUSKI 1985 <i>RIMOUSKI MARINE SHOW 1985</i>	1984 06 12	53, St-Germain ouest, Rimouski
2170-0331 SERVICE DE GARDIENNAGE-MAISON DE BEAUCE	1984 06 11	Saint-Georges, Beauce
2170-0877 SOCIÉTÉ CLÉ MEMPHRÉMAGOG INC.	1984 06 11	Magog
2170-4036 LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES FEMMES CANADIENNES DE NAXOS <i>CANADIAN WOMEN'S AID SOCIETY OF NAXOS</i>	1984 06 06	1981, avenue McGill College, bur. 750, Tour Esso, Montréal
2170-7104 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MATAGAMI INC.	1984 06 07	195, boulevard Matagami, Matagami

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-4841 SOUS-POSTE DE TRANSPORT EN VRAC LAVAL INC.	1984 06 11	Laval
2170-0646 TÉLÉFORUM 2000 INC.	1984 06 12	2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2168-2075 TROUPE VIE NOUVELLE DE LACHUTE	1984 06 11	241, rue Élisabeth, Lachute

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1233-8604 ASSOCIATION CULTURELLE ARMÉ- NIENNE TEKEYAN DE MONTRÉAL	1968 04 16	1984 06 06	de la valeur des biens immobiliers
2154-9845 ASSOCIATION DES AGENCES DE SÉCU- RITÉ ET D'INVESTIGATION DE L'EST DU QUÉBEC	1983 05 10	1984 06 11	des dispositions
2160-1711 OEUVRE POUR LA GLORIFICATION DU SAINT-ESPRIT	1983 10 04	1984 06 12	des objets
1860-9735 PARC NAUTIQUE LÉVY INC.	1982 09 14	1984 06 11	de la dénomination sociale: PARC NAUTIQUE LÉVY (1984) INC.
1861-9734 PROJET CRÉA POUR LA PETITE EN- FANCE	1982 10 12	1984 06 08	1) des objets 2) des dispositions
1505-7656 REGROUPEMENT DES CAMARADES DU VALLON	1976 11 26	1984 06 06	des objets

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1634-6330 LES AMBULANCES GÉNÉREUX (1979) INC.	1979 03 15	287, rue Denison ouest, Granby
1136-4809 ÉQUIPEMENT CAPRI INC.	1966 12 19	300, Canal Bank, Édifice numéro 2, Saint-Pierre
1330-5404 LES INDUSTRIES LENROD LTÉE	1973 04 26	500, rue Deslauriers, Saint-Laurent
1156-3103 PAUL-A. EMOND INC.	1958 07 08	6919, rue Royale, L'Ange Gardien
1635-1249 TOURNIFOLIE INC.	1979 04 03	6415, rue des Écores, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Changement du domicile légal — Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1625-7032 LES AMBULANCES G.M.R. INC.	1978 04 20	287, rue Denison ouest, Granby
1200-0121 AUDIOLA CORP.	1970 09 22	1170, rue Ste-Catherine ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1367-7679 CENTRE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU QUÉBEC INC.	1974 04 10	201, boulevard Crémazie est, Montréal
2165-4256 CONSEIL D'ORIENTATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINTE-FOY	1984 02 06	2900, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 300, Sainte-Foy
1228-3602 CONSTRUCTEURS A. & E. RASSENTI INC.	1959 07 27	2054, rue Old Orchard, bureau 8, Montréal
1251-5599 EDGAR DÉCHÈNE LIMITÉE	1946 09 20	675, boulevard Charest est, Québec
2158-1541 L'ORDRE SPIRITUEL DE LA LUMIÈRE ÉSOTÉRIQUE INC.	1983 09 26	5952, rue Dumas, Montréal
1635-2783 PLOMBERIE RAYMOND MARCOTTE INC.	1979 04 06	5030, boulevard Allard, Drummondville
1628-8375 ROGER COUTU INC.	1978 08 07	2, Place Bourget sud, Joliette
1314-6303 SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DE LA RIVE-SUD	1965 03 31	440, chemin Chambly, Longueuil
1505-7805 TRANSPORT RÉAL GIROUX INC.	1976 11 25	322, rue de Martigny ouest, Saint-Jérôme

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1285-9377 L'AGENCE TERBEAU LTÉE	1965 05 31	5
1368-0723 FORAGE MERCIER INC.	1974 05 02	8
1232-8944 FOYER SAINTE-ANNE-MARIE INC.	1964 08 25	3
1114-1710 PLACE VICTORIA - ST. JACQUES INC.	1960 11 22	9
1102-9873 S & W GASCO LTÉE	1935 08 09	4
1478-8236 LES SERVICES ÉDUCATIFS DU SÉMINAIRE MARIE-REINE-DU-CLERGÉ	1977 11 07	9
1417-3066 VILLA DES HANDICAPÉS P.L.	1979 04 17	5

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1471-2053 BOUTIQUE MISTINGUETT INC.	1976 10 29	1984 06 29
1318-1524 CENTRE D'AFFAIRES LAC ST-JEAN, LTÉE	1956 03 12	1984 06 29
1480-0767 CORPS MUSICAL LES ÉTOILES DE GRANBY INC.	1977 08 04	1984 06 29
1253-0465 DIJAC INC.	1963 05 21	1984 06 29
1259-1723 FERRON AUTOMOBILES INC.	1956 02 22	1984 06 29
1155-4219 NOËL THÉRIAULT INC.	1966 07 29	1984 06 29
1635-7998 LA PETITE OURSE INC.	1979 04 27	1984 06 29
1635-1777 LES PLACEMENTS PAULANOT LTÉE	1979 04 02	1984 06 29
1847-9790 PLACEMENTS PRONTOU LTÉE	1981 06 23	1984 06 29
1333-2762 POULET FRIT BEAUCHESNE INC.	1972 10 20	1984 06 29
1847-3405 LA QUINCAILLERIE UNISOC DES ÎLES INC.	1981 06 08	1984 06 29
1158-1980 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS CRBD INC.	1959 06 22	1984 06 29
1352-5555 SPORTS PARC ROSS INC.	1974 02 13	1984 06 29
1641-7255 TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY DE VÉTÉRANS DE QUÉBEC INC.	1980 02 18	1984 06 29
1252-4724 TRANSPORT PHILIPPE DESROSISIERS INC.	1969 08 18	1984 06 29

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2166-1475 ASSOCIATION BASILUCAMIA DE MONTREAL INC.	1984 05 15	1984 06 06	de la dénomination sociale en celle de: ASSOCIATION BASILUCANIA DE MONTREAL INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2272-5873 ** LOCATION D'AUTOS ALAMO, INC.	1984 05 31	Système Corporatif C T (canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

61

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMPORT EXPORT CARAÏBES	1983 12 15	1984 06 11	36, av. Burton, Westmount

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

63

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés la déclaration de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
CENTRE DE SERVICE DE L'ÉGLISE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 06 12	1490, rue de l'Église, Montréal
LES LILAS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 06 07	2200, boul. Dorchester ouest, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NÉGOCIATEURS PROFESSIONNELS TRANSNATIONAUX <i>TRANSNATIONAL PROFESSIONAL TRADERS AND COMPANY LIMITED</i>	1984 06 08	7400, Sherbrooke ouest, app. 105, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

63

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Normandin

Je, sousigné, maire de la ville de Normandin, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), donne avis, par les présentes, que j'ai désigné le greffier de la susdite ville de Normandin responsable de l'application de la Loi 65 et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom: Florian Girard.

Normandin, le 11 juin 1984

36054

Le maire,
ANGE-AIMÉ THIBAULT

1366	1375	1377	1385	1387	1394
1397	1403	1412	1421	1430	1440
1449	1458	1467	1476	1485	1495
1504	1513	1522	1531	1540	1550
1559	1568	1577	1586	1595	1605
1614	1623	1632	1641	1650	1661
1670	1679	1688	1697	1706	1716
1725	1734	1743	1752	1760	

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables, le 1^{er} août 1984, et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} août 1984 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} août 1984.

Montréal, le 4 juin 1984

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur du financement,
DENIS TOURANGEAU

36055

Conseil scolaire de l'île de Montréal *Rachat d'obligations*

Obligations émises par la Commission scolaire de ville d'Anjou.

Émission de 818 000 \$ comprenant 153 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans, 7½ %, échéant le 1^{er} août 1988 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire de ville d'Anjou étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera pour un montant en principal de 26 000 \$, le 1^{er} août 1984, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Avis divers

Conseil scolaire de l'île de Montréal *Rachat d'obligations*

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield.

Émission de 1 777 500 \$ comprenant 537 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans, 7½ %, échéant le 1^{er} août 1988 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera pour un montant en principal de 71 000 \$, le 1^{er} août 1984, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupons de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

1235	1244	1253	1262	1271	1277
1281	1286	1292	1294	1301	1302
1311	1312	1320	1323	1330	1333
1339	1343	1348	1355	1357	1365

Coupure de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

M-668

Coupages de 10 000 \$ dont le numéro commence par la lettre X, rachetables jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant après ledit numéro:

X001: 1000	X002: 1000	X003: 2000
X004: 1000	X005: 2000	X006: 1000
X007: 2000	X008: 1000	X009: 1000
X010: 2000	X011: 2000	X012: 3000
X013: 3000	X014: 2000	X015: 1000

Les obligations (ou partie de ces obligations) devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables, le 1^{er} août 1984, et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et/ou la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt après le 1^{er} août 1984 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée des obligations rachetées en partie seulement seront émises sans frais: les obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations immatriculées remises et des obligations au porteur seront émises si les obligations remises sont au porteur, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} août 1984.

Montréal, le 4 juin 1984

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur du financement,
DENIS TOURANGEAU

36056

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission scolaire de Saint-Léonard de Port Maurice.

Émission de 776 000 \$ comprenant 289 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans, 7½ %, échéant le 1^{er} août 1988 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire de Saint-Léonard de Port Maurice étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 29 000 \$, le 1^{er} août 1984, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupages de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

M486	M498	M512	M524	M536	M548
M559	M571	M584	M595	M607	M619
M631	M643	M654	M657	M668	M669
M680	M682	M692	M694	M704	M711
M715	M728	M740	M752	M763	

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables, le 1^{er} août 1984, et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant le 1^{er} août 1984 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} août 1984.

Montréal, le 4 juin 1984

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur du financement,
DENIS TOURANGEAU

36057

La Corporation du village minier de Bourlamaque

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1984 06 13, constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « La Corporation du village minier de Bourlamaque », déjà consti-

tuée en corporation, le 1980 12 16, en vertu de la Loi sur les clubs de récréations (L.R.Q., chap. C-23), sous la dénomination sociale de « La Corporation de village minier de Bourlamaque ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$ (un million) dollars.

Le siège social de la corporation est au 144-A, avenue Perreault, Val-d'Or dans le district judiciaire d'Abitibi.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
1841-5430

61

en date du 1984 06 06, constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « Les Portageurs », déjà constituée en corporation, le 1971 01 31, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation sous la dénomination sociale de « Les Portageurs Inc. »

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 200 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Saint-Louis-du-Ha! Ha! dans le district judiciaire de Kamouraska.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
1467-3107

61

La Fabrique de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

L'inspecteur général des institutions financières, donne avis, en vertu de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 16), qu'il déclare dissoute la fabrique suivante: « La Fabrique de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul » dans le diocèse de Rouyn-Noranda. Cette dissolution ne prend effet qu'à compter du soixantième jour de la publication du présent avis.

L'inspecteur général des institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
1539-4984

61

Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Prenez avis qu'en vertu de l'article 26 de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, lors d'une session régulière tenue le 4 juin 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 165-84, intitulé: « Abrogeant le Règlement no 154-79 concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières, » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Odilon, le 5 juin 1984.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ FECTEAU

36112

Municipalité de Girardville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 4 juin 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 211 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Girardville, le 7 juin 1984

Le secrétaire-trésorier,
ALBERT THIBEAULT

36111

Succession Omer Goulet

Avis est donné qu'aux termes d'un acte reçu devant Michel Lupien, notaire, exerçant au 280, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, le 9 juin 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 13 juin 1984, sous le numéro 3485556, Ronald R. Cyr, Guardian de Susanne Marie Cyr et de David Ronald Cyr, deux des légataires de la succession de feu Omer Goulet, a accepté pour ceux-ci ladite succession sous bénéfice d'inventaire.

Montréal, le 13 juin 1984

Le procureur,
MICHEL LUPIEN, notaire

36058

Les Portageurs Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse populaire de Barraute

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que La Caisse populaire de Barraute est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le présent avis ne vise pas LA CAISSE POPULAIRE DE BARRAUTE, fondée le 20 mai 1941.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

La Caisse Populaire de Donnacona

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 19 décembre 1983, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de Donnacona qui était la paroisse de Donnacona en celui de la ville de Donnacona.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36075

La Caisse populaire de Kénogami

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit: « LA CAISSE POPULAIRE DE KÉNOGAMI » et « CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT JONQUIÈRE », datée du 22 février 1984, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion: LA CAISSE POPULAIRE DE KÉNOGAMI.

Le siège social de cette caisse sera situé à Jonquière dans la circonscription électorale de Jonquière.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: les circonscriptions électorales de Dubuc, Chicoutimi, Lac-Saint-Jean, Jonquière et Roberval.

La caisse sera affiliée à la « Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean. »

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36076

La Caisse Populaire de l'Union Économique d'Habitation

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que La Caisse Populaire de l'Union Économique d'Habitation est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

La Caisse populaire de St-Edmond, Abitibi

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que « LA CAISSE POPULAIRE DE ST-EDMOND, ABITIBI » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas préparé depuis plus de trois (3) ans le compte rendu visé à l'article 81, conformément au paragraphe d de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

Caisse Populaire de Ste-Marguerite de Lingwick

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que la Caisse Populaire de Ste-Marguerite de Lingwick est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante (60) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le présent avis concerne la Caisse Populaire de Ste-Marguerite de Lingwick, fondée le 3 novembre 1933, et n'affecte en rien LA CAISSE POPULAIRE DES-JARDINS DE Ste-Marguerite (Compton).

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

La caisse populaire de Val d'Or

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que « LA CAISSE POPULAIRE de VAL D'OR » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas préparé depuis plus de trois (3) ans le compte rendu visé à l'article 81, conformément au paragraphe d de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Cet avis n'affecte en rien l'existence légale de la Caisse Populaire de la Vallée de l'Or, fondée le 21 mai 1960.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

La Caisse populaire Desjardins de St-Vital de Clermont

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que « LA CAISSE

POPULAIRE DESJARDINS DE St-Vital de Clermont » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas préparé depuis plus de trois (3) ans le compte rendu visé à l'article 81, conformément au paragraphe d de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

La Caisse populaire Desjardins de Taschereau

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 28 novembre 1983, modifiant le territoire de LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Taschereau qui était les paroisses de Taschereau, Launay, Laferté et Langedoc en celui de la circonscription électorale d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36077

Caisse populaire Marc-Aurèle Fortin

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a décrété la dissolution de la CAISSE POPULAIRE MARC-AURÈLE FORTIN, conformément à l'article 111 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

61

La caisse populaire Place Desjardins

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « La Caisse Populaire de Notre-Dame » et « CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS », da-

tée du 3 avril 1984, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire Place Desjardins ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Montréal, dans la circonscription électorale de Saint-Louis.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est la province de Québec.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36078

Caisse populaire Ste-Famille du Cap

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 28 septembre 1983, par « La Caisse Populaire Desjardins de Ste-Famille du Cap », changeant son nom en celui de la « Caisse populaire Ste-Famille du Cap ».

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36079

La caisse populaire Saint-Gédéon de Beauce

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté, le 29 novembre 1983, par La Caisse Populaire de St-Gédéon de Frontenac changeant son nom en celui de La caisse populaire Saint-Gédéon de Beauce.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36080

La caisse populaire St-Vincent de Paul de Montréal

Avis est donné par le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « La Caisse Populaire Sainte-Brigide de Montréal » et « La Caisse Populaire St-Vincent de Paul

de Montréal », datée du 6 mars 1984, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire St-Vincent de Paul de Montréal ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Montréal dans la circonscription électorale de Sainte-Marie.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: toutes les municipalités faisant partie de l'île de Montréal.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 8 juin 1984

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

36081

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Danny Awraham Benjamin

Par le certificat numéro 84-299 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Danny Awraham Jam, né le 19 août 1959, en celui de Danny Awraham Benjamin.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Yolande Mireille Marie Claude Besse

Par le certificat numéro 84-279 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rosina Yolande Mireille Besse, née le 28 décembre 1929, en celui de Yolande Mireille Marie Claude Besse.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Marie Raynalde Bolduc

Par le certificat numéro 84-281 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Raynalda Bolduc, née le 7 avril 1939, en celui de Marie Raynalde Bolduc.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Délima Cartier

Par le certificat numéro 84-288 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Adélima Cartier, née le 17 juin 1944, en celui de Marie Délima Cartier.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Roméo Édouard Daigneault

Par le certificat numéro 84-303 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roméo Dutrizac, né le 26 avril 1924, en celui de Joseph Roméo Édouard Daigneault.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Eric Allan Raphaël Debargis

Par le certificat numéro 84-290 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eric Allan Raphaël Cordonnier, né le 27 février 1959, en celui de Eric Allan Raphaël Debargis.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean-Marc Marie Hugues Debargis

Par le certificat numéro 84-292 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Jean-Marc Marie Hugues Cordonnier, né le 3 mars 1962, en celui de Jean-Marc Marie Hugues Debargis.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Luc François Yann Alexandre Debargis

Par le certificat numéro 84-291 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Luc François Yann Alexandre Cordonnier, né le 2 octobre 1960, en celui de Luc François Yann Alexandre Debargis.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Yves Henri Debargis

Par le certificat numéro 84-289 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Robert Yves Henri Cordonnier, né le 12 juillet 1926, en celui de Robert Yves Henri Debargis.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gemma Monique Carmen Dionne

Par le certificat numéro 84-282 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gemma Monique Carmelle Dionne, née le 29 décembre 1935, en celui de Marie Gemma Monique Carmen Dionne.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lorraine Florence Line Gélinas

Par le certificat numéro 84-295 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lorraine Florence Line Pellerin-Gélinas, née

le 25 décembre 1964, en celui de Marie Lorraine Florence Line Gélinas.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Dante Mandrea

Par le certificat numéro 84-301 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dante Di Giacomandrea, né le 10 janvier 1926, en celui de Dante Mandrea.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Joseph Lucien Grégorio Gino Mandrea

Par le certificat numéro 84-302 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Grégorio Gino Di Giacomandrea, né le 29 février 1956, en celui de Joseph Lucien Grégorio Gino Mandrea.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Joseph Herménégilde Sarto Bernardin Fernand Martel

Par le certificat numéro 84-280 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Herménégilde Sarto Bernardin Martel, né le 30 août 1924, en celui de Joseph Herménégilde Sarto Bernardin Fernand Martel.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Marie Louiselle Mercier

Par le certificat numéro 84-285 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Louisette Mercier, née le 16 mai 1938, en celui de Marie Louiselle Mercier.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Marie Christiane Chantal Otis

Par le certificat numéro 84-297 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Christiane Chantal Gagnon, née le 30 novembre 1965, en celui de Marie Christiane Chantal Otis.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Marie Thérèse Aline France Plourde

Par le certificat numéro 84-286 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Aline Francine Plourde, née le 31 janvier 1953, en celui de Marie Thérèse Aline France Plourde.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Joseph Raoul Martin Maurice Prince

Par le certificat numéro 84-293 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Philedor Maurice Dufresne, né le 21 juin 1938, en celui de Joseph Raoul Martin Maurice Prince.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

63

Annie Reisler

Par le certificat numéro 84-296 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Annie Razler, née le 8 juin 1931, en celui de Annie Reisler.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Antonio Rizzuto

Par le certificat numéro 84-283 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giuseppe Antonio Rizzuto, né le 15 janvier 1946, en celui de Joseph Antonio Rizzuto.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Paul Émile Roméo Salesse

Par le certificat numéro 84-294 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Émile Roméo Salesse, né le 2 décembre 1932, en celui de Joseph Paul Émile Roméo Salesse.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Leslie Steven Shepard

Par le certificat numéro 84-300 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lech Sobiestaw Maria Szczepanowski, né le 1^{er} janvier 1956, en celui de Leslie Steven Shepard.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

John Robert Stephens

Par le certificat numéro 84-298 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de John Robert Cloutier, né le 2 décembre 1965, en celui de John Robert Stephens.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gilbert Ronald Théberge

Par le certificat numéro 84-287 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilbert Rénald Théberge, né le 18 juillet 1931, en celui de Joseph Gilbert Ronald Théberge.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Henriette Veilleux

Par le certificat numéro 84-284 du 31 mai 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Henriette Veilleux, née le 20 août 1954, en celui de Marie France Henriette Veilleux.

Sainte-Foy, le 5 juin 1984

63

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Richard Bellerive

Prenez avis que Richard Bellerive, domicilié au 1627, rue Saint-Germain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Bellerive.

Montréal, le 24 avril 1984

36109-26-2

Les procureurs du requérant,
LORD, LEFÈVRE & GOULET

Marie Germaine Aurore Boisvert

Prenez avis que Marie Germaine Aurore Boisvert, domiciliée au 35, rue Fortin, Boisbriand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Aurore Duchesne.

Sainte-Thérèse, le 12 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36093-26-2 MORRISSETTE, DESJARDINS ET GAUTHIER

France Lise Bolduc

Prenez avis que France Lise Bolduc, domiciliée au 1921, rue Cédar, Mascouche, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Lise.

Charlemagne, le 6 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
35992-25-2 DUPONT & LANGLOIS

Jacques Boulay dit Boulet

Prenez avis que Jacques Boulay dit Boulet, domicilié au 6418, des Angevins, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Raymond.

Montréal, le 8 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
36110-26-2 BÉLANGER, LEDUC & ASS.

Liliane Julia Brulé

Prenez avis que Liliane Julia Brulé, domiciliée au 1830, rue Duff Court, appartement 405, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Liliane Julia Stacenko.

Lachine, le 11 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
36094-26-2 BARRIÈRE, NEUER & ASS.

Dorrette Cimon

Prenez avis que Dorrette Cimon, domiciliée au 691, 16^e Rue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurette Simon.

Québec, le 13 juin 1984

La requérante,
36060-26-2 DORETTE CIMON

Camil Cloutier

Prenez avis que Camil Cloutier, domicilié à Saint-Yvon, district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de son enfant mineur Marie Cécile Nancy Gauthier en celui de Marie Cécile Nancy Cloutier.

Gaspé, le 15 mai 1984

Les procureurs du requérant,
36007-25-2 LELIÈVRE ET HAYES

Michel Côté

Prenez avis que Michel Côté, domicilié au 1401, boulevard Desaulniers, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Normandin.

Montréal, le 8 mars 1984

Le procureur du requérant,
36095-26-2 ME ANDRÉ BELHUMEUR

John Cura

Prenez avis que John Cura, domicilié au 7224, rue Querbes, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Cura Gresko.

Montréal, le 28 mai 1984

Les procureurs du requérant,
35956-25-2 BOUCHARD, PRÉVOST & BOUCHARD

Marie Thérèse Adine Duguay

Prenez avis que Marie Thérèse Adine Duguay, domiciliée au 95, rue Saint-Jean, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Maria Duguay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 7 juin 1984

36061-26-2

Le procureur de la compagnie,
MICHEL RIVARD, *avocat*

Joseph Alfred Dumont

Prenez avis que Joseph Alfred Dumont, domicilié au 4887, boulevard Robert, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred René Dumont.

Sainte-Léonard, le 13 juin 1984

36062-26-2

Le requérant,
ALFRED DUMONT

Richère Dumoulin

Prenez avis que Richère Dumoulin, domiciliée au 5824, rue Baldwin, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Dumoulin.

Montréal, le 3 mai 1984

35975-25-2

Le procureur de la requérante,
CHRISTIAN CASTONGUAY, *avocat*

Joseph Jean-François Gendron

Prenez avis que Joseph Jean-François Gendron, domicilié au 14, Marie-de-l'Incarnation, appartement 404, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-François Pleau.

Québec, le 13 juin 1984

36052-26-2

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, MOREAU & DEMERS

Louise Genest Roger

Prenez avis que Louise Genest Roger, domiciliée au 485, boulevard Père-Lelièvre, appartement 308, ville Vanier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'ob-

tenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louisa Genest Roger.

Ville Vanier, le 7 juin 1984.

35994-25-2

La requérante,
LOUISE ROGER

Raney Lorrain Greenberg

Prenez avis que Renay Lorrain Greenberg, domiciliée au 899, boulevard Alexis-Nihon, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renée Lorrain Greenberg.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 1^{er} août 1983

36064-26-2

Le procureur de la requérante,
VÉRONIQUE PELLETIER, *notaire*

Loucas Paul Hadjipavlou

Prenez avis que Loucas Paul Hadjipavlou, domicilié au 4452, boulevard des Sources, appartement 110, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Loucas Paul Macris.

Montréal, le 28 mai 1984

36065-26-2

Les procureurs du requérant,
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

Joseph François

Prenez avis que Joseph François, domicilié au 26, rue Jacques-Cartier, Saint-Romuald, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Moineau.

Québec, le 8 juin 1984

35993-25-2

Le procureur du requérant,
PAUL-EUGÈNE ROBITAILLE

Aurore Lampron

Prenez avis que Aurore Lampron, domiciliée au 761, 3^e Avenue ouest, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paulette Simard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même

Amos, le 6 juin 1984

Le procureur de la requérante,
JEAN DROUIN, notaire

35976-25-2

Léonard Charles Joseph

Prenez avis que Léonard Charles Joseph, domicilié au 7240, boulevard Monk, ville Émard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léonard Charles Sauvé.

Montréal, le 6 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
GRENIER, ST-PIERRE & THERRIEN

35995-25-2

Thuc Trinh Ly

Prenez avis que Thuc Trinh Ly, domiciliée au 4597, Carlton, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jenny Lee.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 31 mai 1984

Les procureurs de la requérante,
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL

35957-25-2

Marie Mylaine Mainville

Prenez avis que Marie Mylaine Mainville, domiciliée à Grande-Vallée, district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mylène Minville.

Gaspé, le 16 mai 1984

Les procureurs de la requérante,
LELIÈVRE ET HAYES

35996-25-2

Marie Lise Michaud

Prenez avis que Marie Lise Michaud, domiciliée au 711, côte Sainte-Geneviève, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lise Lili Michaud.

Québec, le 13 juin 1984

La requérante,
LISE MICHAUD

36096-26-2

Marie Noëlla Aurietta Pelchat

Prenez avis que Marie Noëlla Aurietta Pelchat, domiciliée au 1496, rue Jandomien, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Noëlla Orietta Pelchat.

Ancienne-Lorette, le 11 juin 1984

La requérante,
AURIETTA P. MARCHAND

36009-25-2

Mychajlo (Michael) Ponomarenko

Prenez avis que Mychajlo (Michael) Ponomarenko, domicilié au 7682, boulevard Shaughnessy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Richard Penn.

Ce changement affectera aussi son épouse Nadia et son enfant Richard Ray domiciliés à la même adresse.

Montréal, le 13 juin 1984

Les procureurs du requérant,
BRODIE & POLISUK

36066-26-2

Johanne Strutynski

Prenez avis que Johanne Strutynski, domiciliée au 4875, rue des Érables, appartement 304, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de son fils Joseph Engels en celui de Joseph Strutynski.

Montréal, le 4 avril 1984

Les procureurs de la requérante,
SHAFFER & SHAFFER

36063-26-2

François-Xavier Valcourt

Prenez avis que François-Xavier Valcourt, domicilié au 1452, rue des Érables, Mont-Joli, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François-Xavier Gilbert Valcourt.

La personne dont le nom peut être modifié suite à la requête est dame Fernande Caron, épouse dudit François Xavier alias Gilbert Valcourt.

Mont-Joli, le 11 juin 1984

36053-26-2

Le procureur du requérant,
SYLVIANNE CARRIER, notaire

Pierre Van Nieuwenhuysen

Prenez avis que Pierre Van Nieuwenhuysen, domicilié au 63, rue Poupart, Saint-Isidore, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Richland.

Le requérant demandera également à ce que les noms de ses enfants mineurs, Rebecca Van Nieuwenhuysen et Sandra Van Nieuwenhuysen, demeurant à la même adresse, soient changées en ceux de Rebecca Sancia Richland et Sandra Richland.

Châteauguay, le 28 mai 1984

36008-25-2

Le procureur du requérant,
ME MICHEL D. GÉLINAS

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011952-837

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **ANDRÉ MOINARD**, domicilié au 3455, rue Durocher, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à André Moinard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002331-843

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **BRIAN FLYNN**, domicilié au 264, rue Hardy, Rosemère, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Brian Flynn, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002068-841

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CHRIS TRAGAS**, domicilié au 660, rue d'Amours, appartement 1, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Chris Tragas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002673-848

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DAVID HANS CAMPBELL, domicilié au 584, rue Saint-Olivier, appartement 1, Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à David Hans Campbell, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002669-846

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DONNA DANIELS, domiciliée au 396, rue Gordon, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Donna Daniels, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002675-843

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GASTON RAYMOND COLLINS, domicilié au 81, rue Lesage, appartement 2, Hull, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gaston Raymond Collins, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002672-840

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MIRDZA BALTAIS TROEMEL, domiciliée au 3425, rue Stanley, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Mirdza Baltais Troemel, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

63

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002339-846

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre MOHAMMED MIKE SADIGH KHADI, domicilié au 5120, rue Hubert-Guertin, Saint-Hubert, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Mohammed Mike Sadigh Khadi, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 31 mai 1984

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

63

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1846-1509 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1846-1509 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 juin 1984

36067 *Les procureurs de la compagnie,*
KAUFMAN, RESPITZ

LES AGENCES DE PLACEMENTS DE POINTE ST-CHARLES LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AGENCES DE PLACEMENTS DE POINTE ST-CHARLES LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 juin 1984

36068 *Les procureurs de la compagnie,*
SYLVESTRE, CHARBONNEAU & DUGUAY

**ARTICLES DE CUIR WEARWELL (1976) INC.
WEARWELL LEATHER PRODUCTS (1976) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARTICLES DE CUIR WEARWELL (1976) INC.—WEARWELL LEATHER PRODUCTS (1976) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juin 1984

36069 *Les procureurs de la compagnie,*
RUDICK & STRASSER

**IMPORTATION BEAUCE LTÉE
BEAUCE IMPORTING LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPORTATION BEAUCE LTÉE—BEAUCE IMPORTING LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville Saint-Georges, le 11 juin 1984

36043 *Le procureur de la compagnie,*
ANDRÉ POIRIER, notaire

**COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150^e
ANNIVERSAIRE DE SAINTE-ROSALIE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150^e ANNIVERSAIRE DE SAINTE-ROSALIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Rosalie, le 13 juin 1984

36070 *Le président,*
GÉRARD LEMONDE

LES CONSTRUCTIONS L.R.S. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS L.R.S. INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 29 février 1984

36041

La présidente,
CARMEN ST-GELAIS

EMBALLAGE M.G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EMBALLAGE M.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 30 avril 1984

36071

La secrétaire,
ALBERTINE GUILLOTTE

GARDERIE CHEZ TANTE JACINTE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARDERIE CHEZ TANTE JACINTE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 12 juin 1984

36072

Pour la compagnie,
JACINTE LAVALLÉE

G. GENOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G. GENOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 15 juin 1984

36097

La présidente,
YOLANDE GENOIS

HABITATIONS 4 SAISONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HABITATIONS 4 SAISONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 14 juin 1984

36098

Le procureur de la compagnie,
YVES GÉRIN, notaire

LES IMMEUBLES BOULARD LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES BOULARD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 14 mai 1984

36099

Le procureur de la compagnie,
MICHEL DIONNE, notaire

LES IMMEUBLES CLÉMENT DEMERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES CLÉMENT DEMERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Pintendre, le 19 juin 1984

36100

La secrétaire,
MICHELINE DEMERS

LES IMMEUBLES E.J.P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES E.J.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Assomption, le 8 juin 1984

36042

Le procureur de la compagnie,
YVAN ROY, notaire

KING'S HALL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KING'S HALL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Compton, le 11 juin 1984

36073

Les procureurs de la compagnie,
BRONSTETTER, WILKIE, PENHALE,
DONOVAN, GIROUX & CHARBONNEAU

PLOMBERIE ST-ROBERT INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLOMBERIE ST-ROBERT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 31 mai 1984

36046

Pour la compagnie,
THÉODORE DESROSIERS

MARCHÉ YVES & OMER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ YVES & OMER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Luc, le 13 juin 1984

36044

Le président,
OMER BEAUREGARD

POMPES NORDIK INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POMPES NORDIK INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 juin 1984

36047

Le président,
MICHEL FERLAND

MARSOLAIS AUTOMOBILES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARSOLAIS AUTOMOBILES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Assomption, le 13 juin 1984

36101

Le procureur de la compagnie,
YVAN ROY, notaire

ROUYN HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROUYN HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1983

36048

Le président,
ABRAHAM ROSENMAN

MATHÉCRIT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MATHÉCRIT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 12 juin 1984

36045

Les procureurs de la compagnie,
RACICOT, LASSONDE & ASSOCIÉS

SANSPEC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SANSPEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 mai 1984

36102

Les procureurs de la compagnie,
BRONSTETTER, WILKIE, PENHALE,
DONOVAN, GIROUX & CHARBONNEAU

TRANSPORT WILDAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT WILDAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 février 1984

36074

L'inspecteur général des institutions financières,
ANDRÉ BELHUMEUR, avocat

Compagnies minières — Loi sur les**Avis divers****LES EXPLORATIONS MUSCOCHO LIMITÉE
(Libre de responsabilité personnelle)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 06 11, à la compagnie « LES EXPLORATIONS MUSCOCHO LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) ».

Augmentant le capital-actions.

61

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1309-1558

Coopératives — Loi sur les**LA COOPÉRATIVE DE TRANSPORT LE
PASSAGER (MONTREAL)**

Avis est donné que la coopérative « LA COOPÉRATIVE DE TRANSPORT LE PASSAGER (MONTREAL) », dont le siège social était situé à Montréal, a été dissoute le 6 décembre 1983 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

62

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS
AGRO-FORESTIERS « PINCEBEC » DE
ST-ALEXIS-DES-MONTS**

Avis est donné que la coopérative « COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRO-FORESTIERS « PINCEBEC » DE ST-ALEXIS-DES-MONTS », dont le siège social était situé à Saint-Alexis, a été dissoute le 6 décembre 1983, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

62

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS
ARTISANS DE LA BAIE DES HA-HA**

Avis est donné que la coopérative « COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS ARTISANS DE LA BAIE DES HA-HA », dont le siège social était situé à La Baie, a été dissoute le 6 décembre 1983, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

62

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

**COOPÉRATIVE D'HABITATION LA JOIE DE
VIVRE DE L'ANGE-GARDIEN**

Avis est donné que la coopérative « COOPÉRATIVE D'HABITATION LA JOIE DE VIVRE DE L'ANGE-GARDIEN », dont le siège social était situé à L'Ange-Gardien, a été dissoute le 6 décembre 1983, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

62

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

MAGASIN CO-OP DE MURDOCHVILLE

Avis est donné que la coopérative « MAGASIN CO-OP DE MURDOCHVILLE », dont le siège social était situé à Murdochville, a été dissoute le 6 décembre 1983, conformément aux dispositions de la Loi sur les

coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

62

PLACEMENTS IMMOBILIERS COOPÉRATIFS, ASSOCIATION COOPÉRATIVE

Avis est donné que la coopérative « PLACEMENTS IMMOBILIERS COOPÉRATIFS, ASSOCIATION COOPÉRATIVE », dont le siège social était situé à Québec, a été dissoute le 6 décembre 1983, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

62

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-FRANÇOIS

Avis est donné que la coopérative « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-FRANÇOIS », dont le siège social était situé à Saint-François-de-Beauce, a été dissoute le 6 décembre 1983, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

62

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Jean Lebrun

Succession de Lebrun, Jean, en son vivant du 19050, chemin Côte nord, Boisbriand, décédé le 16 janvier 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36038

Succession Claude Robitaille

Succession de Robitaille, Claude, en son vivant du 166, rue Brunelle, Cap-de-la-Madeleine, décédé le 18 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36039

Succession Robert St-Sauveur

Succession de St-Sauveur, Robert, en son vivant du 400, rue Notre-Dame, Lanoraie, décédé le 13 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36040

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'assurance Emmco (dénomination sociale française utilisée par Emmco Insurance Company)

Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « La Compagnie d'assurance Emmco » (dénomination sociale française utilisée par Emmco Insurance Company) a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Frais juridiques

Le siège social de la compagnie est situé au 250, Carpenter Freeway, Irving, Texas, 75062, États-Unis et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1452, rue Fleury est, Montréal, QC, G2C 1S1.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis,

toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 13 juin 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières*
JEAN-MARIE BOUCHARD

61

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Société de gestion Bernard Gaudreault Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de la « Société de gestion Bernard Gaudreault Inc. » tenue à Rouyn le 2 janvier 1984, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Pierre Dupuis, de Rouyn, a été nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1240-1071

36059

Loi électorale

Directeurs du scrutin

Conformément aux dispositions de l'article 210 de la Loi électorale (L.R.Q., chap. E-3.1), je donne avis que j'ai fait les nominations suivantes pour remplir la fonction de Directeur du scrutin pour une durée de cinq ans, à compter du 15 juin 1984.

Circonscriptions électorales	Nom, prénom	Profession	Domicile
Anjou	Robitaille, Réjean	Administrateur	7920, avenue Candes Anjou
Laval-des-Rapides	Guay-Simard, Johanne	Diplômée en relations industrielles	280, rue Bégon Auteuil-Laval
Maisonneuve	Ouellet, Sylvain	Étudiant	2298, rue Cuvillier Montréal
Outremont	Desrochers, Sylvain	Adjoint administratif	1000, promenade Marlboro, app. 209, Mont-Royal

Circonscriptions électorales	Nom, prénom	Profession	Domicile
Papineau	Lajeunesse, Gabriel	Directeur de service	390, route 148, C.P. 71 Plaisance
Taschereau	Hamel, Gilbert	Directeur général	114, avenue Parent Québec

64

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Proclamation d'élection

Conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi électorale (L.R.Q., chap. E-3.1), je donne avis que les candidats ci-après désignés ont été élus lors des élections partielles qui ont été tenues le 18 juin 1984.

« À compter de la publication de cet avis, le député est membre de l'Assemblée nationale. » (art. 134)

Circonscriptions électorales	Candidats élus	Appartenance politique
Marguerite-Bourgeoys	Monsieur Gilles Fortin (1)	Parti libéral du Québec
Marie-Victorin	Monsieur Guy Pratt (2)	Parti libéral du Québec
Sauvé	Monsieur Marcel Parent (3)	Parti libéral du Québec

(1) en remplacement de monsieur Fernand Lalonde, démissionnaire

(2) en remplacement de monsieur Pierre Marois, démissionnaire

(3) en remplacement de monsieur Jacques-Yvan Morin, démissionnaire

Sainte-Foy, le 30 juin 1984

64

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie des services d'eau de Varennes

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 412/ du Code municipal, modifié le décret du 9 juin 1980, constituant la Régie des services d'eau de Varennes le tout suivant l'entente intermunicipale signée le 14 juin 1984 par la ville de Varennes, la ville de Sainte-Julie et la paroisse de

Saint-Amable, autorisée par les Règlements numéros 302, 481 et 5-84, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 19 juin 1984.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 412/, la modification au décret constituant cette régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 19 juin 1984

65

Le sous ministre,
JACQUES O'BREADY

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 05 30, à la corporation « CENTRE HOSPITALIER DU GRAND CHÂTEAUGUAY » changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

61 1854-1581

CENTRE HOSPITALIER DE BEDFORD

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 04 23, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BEDFORD » changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE HOSPITALIER DE BEDFORD », et en remplaçant à la première page des lettres patentes originales le deuxième et le troisième alinéas par le suivant:

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: centre hospitalier.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

61 1270-7725

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Saint-Méthode

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 mai 1984, constituant en corporation sans but lucratif: mon-

sieur Henri Laprise, chauffeur, 1229, route 373, Saint-Méthode, QC, G0W 2Y0; monsieur Benoît Séguin, agriculteur, 453, rang 4, Saint-Méthode, QC, G0W 2Y0; madame Solange Lavertu-Coudé, inspecteur de bâtiment, 468, rang 2, Saint-Méthode, QC, G0W 2Y0; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Méthode dans le district judiciaire de Roberval.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

36082

Office municipal d'habitation de Upton

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 mai 1984, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jules Hivon, médecin, 380, Mrg-Desmarais, Upton, QC; monsieur Liguori Girard, contremaître, 766, Brasseur, Upton, QC; madame Huguette Tétreault, vendeuse, 970, Lanoie, Upton, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Upton dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire

36083

Soumissions — Demandes de

Ville de Chicoutimi (Chicoutimi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Yves Fortin, greffier à l'hôtel de ville, 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC, jusqu'à 14 h 30, le lundi 16 juillet 1984, pour l'achat de 3 471 000 \$ d'obligations de la ville de

Chicoutimi datées du 20 août 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 20 février et 20 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 août 1984.

Tableau d'amortissement — 3 471 000 \$

Année	Capital
20 août 1985	110 000 \$
20 août 1986	123 000
20 août 1987	138 000
20 août 1988	156 000
20 août 1989	174 000
20 août 1989	2 770 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Chicoutimi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 août 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 359 — 358 000 \$; 365 — 139 000 \$; 376 — 35 000 \$ renouvellements d'emprunt; 98 — 15 000 \$; 279 — 20 000 \$ restauration; 528 — 170 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 549 — 15 000 \$ égouts, voirie; 596 — 47 700 \$ aqueduc, égouts, voirie; 632 — 76 600 \$ divers travaux de certains parcs; 638 — 25 000 \$ aqueduc; 642 — 46 000 \$ égouts; 651 — 24 600 \$; 652 — 50 000 \$ aqueduc; 655 — 128 000 \$; 659 — 83 000 \$ voirie; 663 — 762 000 \$ aqueduc; 669 — 174 000 \$ reconstruction chantier Père Alex; 671 — 154 000 \$ achat d'une échelle aérienne; 678 — 744 000 \$ reconstruction du pont Delisle; 683 — 61 400 \$ aqueduc, égouts; 701 — 43 700 \$ voirie;

707 — 55 000 \$ installation de bornes d'incendie; 709 — 144 000 \$ honoraires professionnels; 710 — 100 000 \$ éclairage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, lundi le 16 juillet à l'hôtel de ville, 201, rue Racine est, ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, le 18 juin 1984

Le greffier,
JEAN-YVES FORTIN.

Hôtel de ville
201, rue Racine est
ville de Chicoutimi
comté de Chicoutimi, QC G7H 5B8
téléphone: 545-9550, code 418

36114

Ville de Pointe-Claire
(Jacques-Cartier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pointe-Claire» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 112 000 \$ d'obligations de la ville de Pointe-Claire datées du 20 août 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 20 février et 20 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 16 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 août 1984.

Tableau d'amortissement — 3 112 000 \$

Année	Capital
20 août 1985	51 000 \$
20 août 1986	57 000
20 août 1987	64 000
20 août 1988	72 000
20 août 1989	81 000
20 août 1989	2 787 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pointe-Claire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 août 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 937 — 11 300 \$ renouvellement d'emprunt; 2149 — 130 000 \$; 2155 — 15 000 \$ voirie; 2161 — 28 000 \$ clôtures et terrassement; 2162 — 50 000 \$ voirie; 2165 — 25 000 \$ éclairage; 2170 — 25 000 \$ contrôleur de circulation; 2174 — 1 325 000 \$ voirie; 2180 — 86 000 \$ achat d'équipement; 2181 — 850 000 \$ égouts; 2182 — 15 000 \$ éclairage; 2186 — 21 700 \$ travaux de parc; 2194 — 15 000 \$ installation de bornes-fontaines; 2195 — 500 000 \$ voirie; 2206 — 15 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 16 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 16 juillet 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, ville de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, le 18 juin 1984

Le greffier,
MONIQUE TRUDEAU

Hôtel de ville
451, boulevard Saint-Jean
ville de Pointe-Claire
comté de Jacques-Cartier, QC H9R 3J3
téléphone: 697-0770, code 514

36115

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS UNIS DE KÉNOGAMI INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 30 mai 1984, autorisé « SYNDICAT POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS UNIS DE KÉNOGAMI (S.P.T.U.K.) INC. » à changer son nom en celui de « SYNDICAT POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS UNIS DE KÉNOGAMI INC. »

Québec, le 4 juin 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1849-5846

36113

Vente par licitation

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001490-790

CLAUDE MORIN, demeurant et domicilié au 3770, rue Guy, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FERNAND MORIN, 199, Valiquette, appartement 8, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, et GABRIEL MORIN, 119, rue Laval, appartement 5, Laval-des-Rapides, dis-

trict de Montréal, et MARCELLE MORIN, 545, chemin Saint-Roch, Saint-Louis-de-Terrebonne, et HÉLÈNE MORIN, 545, chemin Saint-Roch, Saint-Louis-de-Terrebonne, partie défenderesse.

Un terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quatre cent treize (partie 413) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant trois cent vingt pieds (320 pi) de largeur, mesures anglaises, par la profondeur existant depuis le chemin Saint-Roch en avant à aller au premier fossé en arrière faisant la ligne de division entre le présent terrain et les lots 413-3, 413-4 et partie 413 appartenant à Raymond Lauzon ou représentants; et borné comme suit: en avant, vers le sud, par le chemin Saint-Roch, en arrière, vers le nord, par le premier fossé, étant la ligne de division; d'un côté, vers l'ouest, partie dudit lot no 413 du même cadastre appartenant à Raymond Lauzon ou représentants et de l'autre côté, vers l'est, par le lot no 414 de même cadastre; avec maison et autres bâtisses y élevées portant le numéro d'immeuble 545, chemin Saint-Roch, Saint-Louis-de-Terrebonne. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sujet au droit de passage en faveur de dame Pauline Leclair ou représentant suivant titre enregistré sous le numéro 217057 au bureau d'enregistrement de Terrebonne et plus particulièrement décrit dans un acte de correction enregistré, le 14 mars 1972, sous le numéro 398773 audit bureau d'enregistrement et sujet également à une servitude perpétuelle d'égouts plus particulièrement décrit audit acte enregistré sous le numéro 398773;

Sauf à distraire: deux (2) emplacements dont la désignation est la suivante:

a) Un terrain connu et désigné comme étant une partie dudit lot numéro quatre cent treize (partie 413) dudit cadastre, mesurant cent pieds (100 pi) de front sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises, et borné comme suit: en avant, vers le sud, par le chemin Saint-Roch, en arrière, vers le nord, et d'un côté, vers l'ouest, par partie dudit lot no 413, appartenant à M. Claude Morin et de l'autre côté, vers l'est, par le lot no 414 du même cadastre; et

b) Un terrain connu et désigné comme étant une partie dudit lot originaire numéro quatre cent treize (partie 413) dudit cadastre, de forme irrégulière, mesurant dans sa ligne nord quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) le long du centre d'un cours d'eau, dans sa ligne est cent douze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (112,94 pi), dans sa ligne sud D-C dix pieds (10 pi), dans sa

ligne est C-B treize pieds et neuf dixièmes (13,9 pi), dans sa ligne sud B-A quatre-vingt-quinze pieds et huit dixièmes (95,8 pi), dans sa ligne ouest cent huit pieds et trente-cinq centièmes (108,35 pi) et dans sa ligne nord-ouest vingt-neuf pieds et treize centièmes (29,13 pi) et contenant en superficie treize mille trente et un pieds carrés (13 031 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en avant vers le sud par d'autres parties dudit lot no 413, appartenant respectivement à Claude Morin et Guy Lepage, ou représentants, à l'est par une autre partie du lot no 413, appartenant à Claude Morin ou représentants, à l'ouest et dans sa ligne nord-ouest par d'autres parties du lot 413, appartenant à Guy Lepage ou représentants et vers le nord par les lots numéros 413-3 et 413-4 au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Avec toutes les bâtisses érigées sur ledit emplacement ci-haut décrit, et notamment une maison anciennement connu comme étant numéro d'immeuble 535, chemin Saint-Roch, municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, et maintenant portant le no d'immeuble 605, chemin Saint-Roch. Le tout tel que plus amplement décrit sur un plan préparé par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 1972, et portant le numéro P6684 de son répertoire.

La mise à prix est fixée à 8 963,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le PREMIER jour d'AOÛT 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 juin 1984

36108

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-02-000037-842 C.P.A.
415-18-000027-849 Shérif Arth.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAIROISSE DE TINGWICK, corporation légalement constituée en vertu de Code municipal, ayant son siège social au 11, rue Desharnais, Tingwick, JOA 1L0, demanderesse, contre DÉMÉNAGEMENT DONALD GUERTIN INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 143, 7^e Avenue nord, Sherbrooke, défenderesse.

« Un certain terrain faisant partie du lot numéro neuf cent quarante-sept (ptie 947) du cadastre officiel du canton de Tingwick, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur uniforme par quatre cent vingt-deux pieds (422 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et quatre cent quatre-vingt-huit pieds (488 pi) dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises, ledit terrain étant borné comme suit: au sud-est par le chemin public, au nord-est par une partie dudit lot 947 appartenant à monsieur Roger Goupil, au nord-ouest par une partie dudit lot 947 appartenant à messieurs Normand Lambert et Claude Maurice, et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 947 propriété de monsieur J. Henri Grégoire ou représentants. »

La mise à prix est fixée à 11 322,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap 72), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-François sud, Arthabaska, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 12 juin 1984

36049

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000328-839
S. 350-18-000017-849

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Lois sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, H2Y 2W3, demanderesse, contre ROBERT DROUIN, domicilié au 538, rue Notre-Dame sud, Sainte-Marie, comté et district de Beauce, G0S 2Y0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Beauce, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit (8) du lot originaire numéro six-cent vingt-quatre (624-8) du cadastre révisé de la paroisse de Sainte-Marie de Beauce; bornés vers le nord-est par la subdivision numéro dix du lot originaire numéro six cent vingt-quatre (624-10); vers le sud-est par la subdivision numéro six du lot originaire six cent vingt-quatre (624-6) et par la subdivision numéro sept du lot originaire numéro six cent vingt-quatre (624-7); vers le sud-ouest par le lot numéro mille cent vingt (1120) (rue Notre-Dame); vers le nord-ouest par la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro six cent vingt-quatre (624-9), mesurant soixante-huit pieds (68 pi) au nord-est; deux cent onze pieds (211 pi) au sud-est; soixante-six pieds et quatre dixièmes (66,4 pi) au sud-ouest et deux cent dix-huit pieds et cinq dixièmes (218,5 pi) au nord-ouest, ayant une superficie de quatorze mille trois cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (14 389 pi²), avec bâtisses dessus construites, circonscriptions et dépendances.

La mise à prix est fixée à 6 175,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le PREMIER jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 12 juin 1984 36050

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000149-839
S. 350-18-000012-840

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, demanderesse, contre MAURICE JACQUES, agriculteur, demeurant à rang Saint-Bruno, Saint-Jules, comté de Beauce, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« (Maison): un emplacement de terrain situé dans la municipalité de Saint-Jules, connu et désigné comme étant une partie du lot no trois cent trente-neuf (ptie 339) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph, comté de Beauce; mesurant deux cents (200) pieds de distance dans ses lignes sud-est et nord-ouest par quatre-vingt-quinze (95) pieds de distance dans ses lignes sud-ouest et nord-est. Borné au nord-est au lot 338 appartenant à Albert Paré ou représentants; et de tous les autres côtés au résidu du lot 339, appartenant à M. Adrien Jacques ou représentants. La ligne nord-ouest est parallèle à la ligne sud-est du chemin public rang Saint-Bruno et distante de mille trois cent trente-trois pieds et quatre dixièmes (1 333,4 pi) d'icelle.

(Porcherie): un emplacement de terrain situé dans la municipalité de Saint-Jules, Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot no trois cent trente-neuf (ptie 339) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph, comté et division d'enregistrement de Beauce; mesurant quatre cents (400) pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une distance de cinq cents (500) pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesures anglaises; borné de tous côtés au résidu du lot 339 appartenant à M. Adrien Jacques ou représentants. La ligne nord-ouest du terrain est parallèle à la ligne sud-est du chemin public et distante de cinq cents (500) pieds d'icelle; la ligne nord-est du terrain est parallèle à

la ligne de division des lots 339 et 338 dudit cadastre et distante de soixante-quinze (75) pieds d'icelle. Avec droit de passage sur le chemin existant actuellement afin de relier le terrain présentement hypothéqué au chemin public, le tout suivant titres; avec les bâtisses dessus construites ou à construire, circonstances et dépendances.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination: un silo à moulée Victoria, modèle 28,5 tonnes, numéro de série 70-005; deux silos à moulée marque Victoria, modèle 12,5 tonnes chacun, numéro de série 46007; un soigneur automatique Quakermade. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Vincent Masson, J.C.S., daté du 17 août 1983.

La mise à prix est fixée à 31 494,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le PREMIER jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 12 juin 1984 36051

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000321-834
C.P.B. 350-02-001058-820
S. 350-18-000055-831

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-GERMAINE-DU-LAC-ETCHEMIN, demanderesse, contre ABATTOIRS STE-GERMAINE LTÉE, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, et SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, mis en cause.

1. Un emplacement de forme irrégulière à Sainte-Germaine (Station), connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent six (ptie 206) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant, mesures anglaises, plus ou moins, quatre-vingt-six pieds (86 pi) dans une direction sud-est, de là, trente-quatre pieds (34 pi) dans une direction nord-est, ensuite

sur une distance de cent cinquante-sept pieds (157 pi) dans une direction sud-est, puis soixante-dix-huit pieds (78 pi) dans une direction nord-est, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans une direction sud-est et, de là, trente pieds (30 pi) dans une direction nord-est, pour continuer sur une distance de trois cent trente-huit pieds (338 pi) dans une direction nord-ouest et revenir sur une distance d'environ cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans une direction sud-ouest au point de départ, borné au sud-est au lot 206-4, au lot 206-9 et à une rue, au sud-ouest au lot 206-4 et au lot 206-9, au nord-est au résidu du lot 206, propriété de la corporation municipale de Sainte-Germaine, et au nord-ouest au lot 206, rue privée projetée, tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes.

2. Un terrain sis et situé dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, comté de Dorchester, soit à Sainte-Germaine-Station, connu et désigné comme étant la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, distraction faite de la parcelle de terrain cédée à la corporation municipale de Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, comté de Dorchester, mesurant un pied et deux dixièmes (1,2 pi) dans sa ligne sud-est ou trois cent soixante-six millièmes de mètres (0,366 m), deux pieds et sept dixièmes (2,7 pi) ou huit cent vingt-trois millièmes de mètres (0,823 m) dans sa ligne nord-ouest, sur une largeur de cent cinquante-huit pieds et cinq dixièmes (158,5 pi) ou quarante-huit mètres et trois cent onze millièmes (48,311 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, formant une superficie de trois cent dix pieds carrés (310 pi²) et borné en front au sud-ouest au chemin public ou route 277, au nord-est au résidu du lot 206-4-2, au sud-est à la propriété du Gouvernement fédéral (ministère des Travaux publics), soit partie du lot 206-5, et au nord-ouest à partie du lot 206-3, propriété de Guy Gilbert, tel que le tout est mentionné à l'enregistrement 170798 à Dorchester.

Sujet ledit immeuble à une servitude de passage à pied et en voiture et par tous autres moyens de locomotion en faveur du lot 206-4-1, telle que ladite servitude a été plus amplement décrite à l'acte enregistré sous le numéro 134253.

Ledit immeuble bénéficie de servitudes relativement à l'article IV, chapitre 16, des règlements provinciaux d'hygiène contre les lots 206-7, 206-3, 206-6, 107-5 et 107-4 du même cadastre, en vertu d'actes de servitudes enregistrés respectivement sous les numéros 126336, 126339, 126340, 126337, 126885 et 126884.

Avec la ou les bâtisses qui sont érigée(s) sur ledit immeuble, circonstances et dépendances.

3. La subdivision sept du lot originaire numéro deux cent six (206-7) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester.

Sujet à une rente verbale au montant de 4,00 \$ par année en faveur de Joseph Gagné ou représentants (Robert Gagné).

Sujet à une servitude passive au profit du lot 206-4 suivant acte reçu devant Gaston Dufour, notaire, le 1^{er} septembre 1965, et enregistré à Dorchester, le 3 septembre 1965, sous le numéro 126336.

4. La redivision numéro un de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, division d'enregistrement de Dorchester, contenant en superficie environ quarante-deux mille deux cent soixante pieds carrés (42 267 pi), équivalant à trois mille neuf cent trente mètres carrés et huit cent trente et un millièmes (3 930,83 m²), tel que décrit au livre de renvoi officiel déposé au service du cadastre, le 6 juin 1968, par Gérard Desjardins, arpenteur-géomètre.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'abattoir érigé sur ledit immeuble de même que le garage qui sert de remise pour les camions.

Avec au profit dudit immeuble une servitude de passage, à pied et en voiture et par tous autres modes de location aux risques et périls du bénéficiaire, sur une lisière de terrain faisant partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, division d'enregistrement de Dorchester, lisière de terrain pouvant se décrire et se localiser comme suit:

a) une lisière de terrain faisant partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant vingt-deux pieds (22 pi) de largeur, équivalant à six mètres et sept cent cinq millièmes (6 705 m), sur toute la profondeur dudit lot 206-4-2 à partir de la route numéro 277; lisière de terrain située à dix (10) pieds, équivalant à trois mètres et quarante-huit millièmes (3,048 m), de la maison actuelle du vendeur (Société Nationale de Fiducie) érigée sur ledit lot. Ladite lisière de terrain étant parallèle à la ligne qui divise les lots 206-4-2 et 206-5 du cadastre susdit.

b) Une lisière de terrain faisant partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, municipalité de la paroisse de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant vingt-deux pieds (22 pi) de largeur, équivalant à six mètres et sept cent cinq millièmes (6,705 m), sur une profondeur d'environ quatre-vingts pieds (80 pi), équivalant à vingt-quatre mètres et trois cent quatre-vingt-quatre millièmes (24,384 m), lisière de terrain longeant la ligne de division entre les lots 206-4-2 et 206-4-1 à partir de l'assiette du droit de passage plus haut décrit, de façon à permettre au propriétaire du lot 206-4-1 de rejoindre son terrain à l'extrémité nord de l'abattoir actuel érigé sur le lot 206-4-1 du cadastre susdit.

Tel que le tout se trouve actuellement, ledit droit de passage devant être entretenu par le bénéficiaire à ses frais, sans toutefois pouvoir le clôturer.

Conformément au jugement de l'honorable Gérard Boisvert, J.C.S., rendu le 14 mai 1984, autorisant la vente en justice des immeubles, propriété de la défenderesse, Abattoirs Ste-Germaine Ltée, sans mise à prix minimale et autorisant le shérif à faire paraître un avis public ne contenant pas de mention du montant minimal qu'un adjudicataire pourra verser au moment de l'adjudication.

Le montant d'adjudication devra être payé, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au shérif de Beauce.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le PREMIER jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Joseph-de-Beauce, le 14 juin 1984

36103

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000015-847

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT,
corporation légalement constituée, ayant un bureau au
475, Champs-Élysées, ville et district de Chicoutimi,

demanderesse, contre GHISLAIN LAMONTAGNE,
domicilié et résidant au 3592, rue Saint-Joseph, secteur
Kénogami, ville de Jonquière, district de Chicoutimi,
défendeur.

« 1. La subdivision numéro deux de la subdivision
numéro un de la subdivision numéro deux du lot
originaire numéro quatorze (lot no 14-2-1-2), rang Dix
(rg 10) sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre offi-
ciel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistre-
ment de Chicoutimi, avec bâtisses dessus construites,
circonstances et dépendances.

2. Un terrain connu et désigné comme étant une partie
de la subdivision numéro deux de la subdivision numé-
ro deux du lot originaire numéro quatorze (ptie lot no
14-2-2), rang Dix (rg 10), sud-ouest chemin Sydenham,
au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi; borné
au nord-ouest par le lot ci-dessus décrit au paragraphe
numéro un (1) et par le lot ci-dessous décrit au para-
graphe numéro trois (3), au nord-est par une autre
partie du lot (14-2-2) propriété de monsieur Jean Beau-
lieu ou représentants, au sud-est par le rang Saint-Paul,
au sud-ouest par le lot (14-2-1-1); mesurant vingt pieds
(20 pi) de largeur des côtés nord-ouest et sud-est par
cent douze pieds et cinq dixièmes (112,5 pi) de profon-
deur des côtés nord-est et sud ouest, pour une superfi-
cie totale de deux mille deux cent cinquante pieds
carrés (2 250 pi²), le tout plus ou moins mesures
anglaises. Sans bâtisse dessus construite, mais avec
circonstances et dépendances.

3. Un terrain connu et désigné comme étant une partie
de la subdivision numéro deux de la subdivision numé-
ro deux du lot originaire numéro quatorze (ptie lot
14-2-2), rang Dix (rg 10), sud-ouest chemin Sydenham,
au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, divi-
sion d'enregistrement de Chicoutimi; borné au nord-
ouest par une partie non-subdivisée du lot originaire
numéro quatorze (lot 14), au nord-est par une autre
partie non-subdivisée du lot originaire numéro quatorze
(lot 14), ci dessous décrit au paragraphe numéro quatre
(4), au sud-ouest par le résidu du lot (14-2-2), au
sud-ouest par le lot ci-dessus décrit au paragraphe
numéro un (1); mesurant cinquante-sept pieds et qua-
rante-quatre centièmes (57,44 pi) du côté nord-ouest,
cent douze pieds et cinq dixièmes (112,5 pi) du côté
nord-est, soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi)
du côté sud-est, cent onze pieds et quatre-vingt-dix-huit
centièmes (111,98 pi) du côté sud-ouest, par une super-
ficie totale de six mille sept cent cinquante pieds carrés
(6 750 pi²), le tout plus ou moins mesures anglaises.
Sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances
et dépendances.

4. Un terrain, de figure irrégulière, connu et désigné
comme étant une partie du lot originaire numéro qua-
torze (ptie lot no 14), rang Dix (rg 10), sud-ouest

chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi; borné vers le nord-est par une partie du lot quatorze (ptie lot no 14), propriété de Ciné-Parc Saguenay, vers le sud-est par des parties du lot quatorze (ptie lot no 14), propriété de monsieur Paul-Émile Gauthier ou représentants, monsieur André Blackburn ou représentants, et monsieur Benoît Jobin ou représentants, sud-ouest par le lot (14-2-2) propriété de Les Entreprises Y. & P. Thériault Inc. ou représentants, vers l'ouest par une partie résiduelle du lot quatorze (lot 14) propriété de monsieur Louis-Joseph Jean ou représentants; mesurant cent trois pieds et huit centièmes (103,08 pi) et deux cent quatre pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (204,85 pi) le long d'une ligne brisée du côté nord-est, soixante-huit pieds et quatre-vingt-dix centièmes (68,90 pi), cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingts centièmes (184,80 pi) et soixante-trois pieds et soixante-cinq centièmes (63,65 pi) le long d'une autre ligne brisée du côté sud-est, quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) pour le côté sud-ouest, trois cent huit pieds et cinq centièmes (308,05 pi) pour le côté ouest et contenant en superficie cinquante mille huit cent soixante-quatre pieds carrés (50 864 pi²), le tout plus ou moins mesures anglaises. Sans bâtisses dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 10 100,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 18 mai 1984

36035

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001393-839

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, aux droit de: l'Office du crédit agricole du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre ÉMILE MOUGEOT, résidant et domicilié à R.R. 1, Masson, district de Hull, partie défenderesse.

« Une ferme connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lochaber, division d'enregistrement de Papineau, comme étant les lots de terre numéros vingt-quatre A et vingt-quatre B dans le Troisième Rang (24-A, 24-B, rg 111), contenant en superficie deux cent douze acres (212 ac), plus ou moins; avec toutes les bâtisses y érigées.

À distraire:

1. La partie dudit lot vingt-quatre B (ptie 24-B) vendue à Georges Chartrand, suivant acte enregistré sous le numéro 118803, mesurant, mesures anglaises, et plus ou moins, quatre cent soixante-dix pieds (470 pi) dans ses lignes est et ouest, et cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans ses lignes nord et sud; bornée à l'est, au nord et à l'ouest par le résidu dudit lot vingt-quatre B (24-B) propriété du vendeur, et au sud par le chemin public (111^e Rang);

2. La partie dudit lot vingt-quatre B (ptie 24-B) vendue à Réal Léveillé, suivant acte enregistré sous le numéro 142990, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, deux cent huit pieds (208 pi) dans ses lignes sud et nord, et cinq cent soixante-six pieds (566 pi) dans ses lignes est et ouest; bornée au sud par le chemin public (rang 111) à l'est par partie dudit lot vingt-quatre B (ptie 24-B) propriété de Georges Chartrand ou représentants, enregistrement 118803 et par partie dudit lot vingt-quatre B (ptie 24-B) propriété d'Émile Mougeot, au nord et à l'ouest par le résidu dudit lot vingt-quatre B (24-B) propriété d'Émile Mougeot;

3. La partie dudit lot vingt-quatre A (ptie 24-A) vendue à Sylvain Chénier, suivant acte enregistré sous le numéro 148008, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, deux cents pieds (200 pi) dans ses quatre (4) lignes; bornée au sud par le chemin public (rang 111) à

l'ouest, au nord et à l'est par le résidu dudit lot vingt-quatre A (24-A) propriété d'Émile Mougeot ou représentants;

4. La partie dudit lot vingt-quatre A (ptie 24-A), vendue à James Carson, suivant acte enregistré sous le numéro 148009, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins deux cents pieds (200 pi) dans ses quatre (4) lignes; bornée au sud par le chemin public (rang 111), à l'ouest, au nord et à l'est par le résidu dudit lot vingt-quatre A (24-A) propriété d'Émile Mougeot ou représentants.

Le tout sujet à toutes servitudes existantes, actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter la dite ferme, et tout particulièrement à la servitude de puisage d'eau décrite aux termes de l'acte de vente enregistré sous le numéro 118803. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre-vingt-six mille quarante et un dollars et cinquante centins (86 041,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 12 juin 1984

36084

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000850-79

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, partie demanderesse, contre FRANÇOIS PAQUIN ET AL., partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision officielle du lot originaire trois cent soixante-treize (373-1) et le lot un de la subdivision officielle du lot originaire trois cent soixante-douze

(372-1), tous deux aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Trois (Q. 3) pour la cité de Hull. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatre mille sept cent soixante-dix dollars (4 770,00 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines disposition législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, local 1.380, Hull, QC, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 6 avril 1984

36085

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000910-839

LA CAISSE POPULAIRE DE L'ÉPIPHANIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 131, rue Amireault, L'Épiphanie, district de Joliette, partie demanderesse, contre LES INDUSTRIES PAUL PIERRE DUBOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1535, route 125, à Sainte-Julienne, LES HÉRITIERS DE FEU PAUL PIERRE DUBOIS, demeurant de son vivant au 80, rue Belleville, Sainte-Mélanie, et SUPERMARCHÉ CHRISTIAN DUBOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1535, route 125, Sainte-Julienne, et INDUSTRIES DU MEUBLE ABCD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1535, route 125, Sainte-Julienne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Mélanie, connu et désigné comme étant une partie du lot no douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent douze (412- ptie 12) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Mélanie, division d'enregistrement de Joliette, de figure irrégulière et borné comme suit: en front, au sud-est, par le lot numéro 412-20, d'un côté, au sud-ouest, par une autre partie du lot numéro 412-12, appartenant à M. Paul Pierre Dubois (no 145321), de l'autre côté, au nord-est, par partie du lot numéro 412-11 dudit cadastre et en arrière au nord-ouest par la rivière L'Assomption, mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) en front au sud-est, quatre-vingt-huit pieds (88 pi) d'un côté au sud-ouest et cent trente-huit pieds (138 pi) de l'autre côté au nord-est, mesures anglaises et plus ou moins; avec toutes les bâtisses ci-dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 80, avenue Belleville, Sainte-Mélanie; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 9 435,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI PREMIER jour d'AOÛT 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 juin 1984

36116

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001554-824

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-EUSTACHE, 184, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, partie demanderesse, contre HECTOR MORIN, 161, rue Jacinthe, domaine du Lac Marchand, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Berthier, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Jacinthe en la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez composé comme suit:

a) des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq A (5A-1 et 2) du Troisième Rang des augmentations de Kildare, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette;

b) du lot numéro cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq A (5A-105) du Deuxième Rang des augmentations de Kildare aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette.

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 161 de la rue Jacinthe. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 6 362,20 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI PREMIER jour d'AOÛT 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 18 juin 1984

36117

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000335-845

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX LAURENTIDES-LANAUDIÈRE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 358, rue Laviolette, Saint-Jérôme, province de Québec, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RICHARD LAVIGNE, domicilié et résidant au 102, Trudeau, Repentigny, province de Québec, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption.

« Un immeuble ayant pour désignation le lot 133-3-2 de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny et le lot 133-4 de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny.

Sur lequel un immeuble est construit ayant comme numéro d'immeuble 102, rue Trudeau, Repentigny, district de Joliette. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C. est fixé à la somme de 39 065,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 19 juin 1984

36118

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000889-839

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque de Montréal, ayant son siège social à Montréal, et une succursale au 32, place Bourget sud, Joliette, J6E 3Z3, partie demanderesse, contre FERME EUGÈNE LAPLANTE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1471, rang Sud, municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, et EUGÈNE LAPLANTE, domicilié et résidant au 1471, rang Sud, Saint-Thomas, comté de Joliette, et DENISE FAFARD, domiciliée et résidant au 1471, rang Sud, Saint-Thomas, comté de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Une terre située en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, connue, désignée et étant composée comme suit

1. Une partie du lot originaire numéro cent soixant-sept (ptie 167) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, ayant un arpent et demi (1½ arpent) de largeur sur environ quinze arpents (15 arp) de profondeur, borné comme suit, savoir: en front, au nord-ouest, par le chemin public, en profondeur au sud est par le lot numéro 211 audit cadastre; du côté nord-est par le lot 168, et du côté sud-ouest par le lot 166.

2. Du lot numéro cent soixante-neuf (lot 169), aux plan et livre de renvoi susdits, contenant trois arpents (3 arp) de front sur vingt arpents (20 arp) de profondeur; À distraire dudit lot numéro 169 ce qui appartient à la succession de Théo Roy, savoir:

a) Une partie dudit lot numéro 169, ayant un arpent et demi (1½ arp) de largeur sur un arpent (1 arp) de longueur et plus ou moins, telle que clôturée, bornée comme suit, savoir: à un bout par la rivière Saint-Jacques (ruisseau Saint-Thomas), d'un côté au lot 168, à l'autre bout et de l'autre côté par autres parties du lot 169;

b) Une autre partie dudit lot numéro 169, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de longueur, mesurée parallèlement à la rivière Saint-Jacques, et soixante pieds (60 pi) de largeur et bornée comme suit, savoir: à un bout par la partie du lot numéro 169, ci-dessus décrite et distraite; à l'autre bout et d'un côté par autres parties du 169, et de l'autre côté par la rivière Saint-Jacques.

Avec une maison et autres bâtisses y érigées.

3. Une partie du lot originaire numéro cent soixante-dix (ptie 170), aux plan et livre de renvoi officiels susdits; ayant un arpent et demi (1½ arp) de largeur, et plus ou moins, sur vingt arpents (20 arp) de profondeur; et bornée comme suit, savoir: au nord-ouest par le ruisseau Saint-Thomas; au sud-est par parties des lots 207 et 208 de même cadastre; au sud-ouest par le lot 169 et au nord-est par le résidu du lot 170.

Avec les bâtisses y érigées.

4. Une autre partie dudit lot numéro cent soixante-dix (ptie 170) audit cadastre; ayant un arpent et demi (1½ arp) plus ou moins de largeur, sur environ dix-sept arpents (17 arp) de longueur; bornée comme suit, savoir: au nord ouest par le chemin public; au sud est par parties du lot 207 du même cadastre; au sud-ouest par la partie du dudit lot numéro 170 ci-dessus décrite et au nord-est par la terre de monsieur Arthur Roy ou ses représentants;

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant le numé 1471, rang Sud, municipalité de Saint-Thomas, comprenant entre autres une maison d'habitation, un garage à machinerie, une remise, deux serres, un entrepôt à tabac et tous les séchoirs (10) à tabac. Y compris de plus huit (8) séchoirs en vrac de marque « Taylor », lesquels séchoirs sont pour les fins des présentes considérés comme immeuble par destination.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 45 040,65 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI PREMIER jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 juin 1984

36120

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-Q5-006851-834

KENNETH PETER HANSEN, résidant et domicilié en la cité de Lachine, district de Montréal, province de Québec, et LOUIS ANKER HANSEN, résidant et domicilié dans la ville de Wakefield, province de Québec, partie demanderesse, contre SUZANNE FOREST PAYETTE a/s GREAT WEST ASSURANCE VIE, 7, rue Elgin, étage E, place Bonaventure, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de L'Épiphanie, situé à l'angle de la rue des Sulpiciens et de la rue Saint-Pierre, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Épiphanie, mesurant soixante-dix-huit pieds (78 pi) de largeur sur la rue des Sulpiciens, sur une profondeur de quatre-

vingt-onze pieds (91 pi) sur la rue Saint-Pierre, le tout mesures anglaises, étant borné comme suit: en front par la rue des Sulpiciens; en arrière par une autre partie du même lot demeurant la propriété de la venderesse, d'un côté par la rue Saint-Pierre et de l'autre côté par l'emplacement appartenant à M. Roger Rondeau où est érigé le Théâtre Royal de L'Épiphanie. Avec droit pour l'acquéreur et ses représentants légaux de passer sur une lisière de terrain de la venderesse (entrée de garage), sur une autre partie du lot numéro deux cent cinquante-cinq sise du côté nord du terrain présentement vendu et ce, pour communiquer au logis du haut concernant la maison érigée actuellement sur le terrain vendu et pour effectuer les réparations qui pourraient s'imposer. Avec une bâtisse y érigée portant les numéros 77, rue des Sulpiciens, et 8 et 10 de la rue Saint-Pierre (autrefois 77 et 79, rue des Sulpiciens) à L'Épiphanie.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 de C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 12 910,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 19 juin 1984

36119

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour municipale — Ville de Montmagny
Nos 15
300-18-000009-841

VILLE DE MONTMAGNY, corps politique constitué, ayant son siège social au 134, Saint-Jean-Baptiste est, Montmagny, demanderesse, contre RAYMOND JOLIVET, résidant et domicilié au 15, rue Labrecque, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la redi-
vision un de la subdivision vingt-sept du lot originaire
trois cent sept (307-27-1) aux plan et livre de renvoi du
cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Thomas,
municipalité de la cité de Montmagny, division d'enre-
gistrement de Montmagny. Sauf et à distraire: l'im-
meuble de Jean-Claude Paquet suivant acte de vente
enregistré sous le numéro 102280 du bureau de la
division d'enregistrement de Montmagny, le 13 janvier
1977. »

La mise à prix est fixée à 96,00 \$, soit 25 % de
l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'éva-
luation réelle 1,28, que l'adjudicataire devra payer au
shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de
l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistre-
ment de Montmagny, 25, boulevard Taché est, Mont-
magny, le MARDI TRENTE ET UNIÈME jour de
JUILLET 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 26 juin 1984

36086

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-055264-837 alias

S. ALBERT CIE LTÉE, corps politique dûment
incorporé selon la loi, ayant son bureau dans les villes
et district de Montréal au 5763, boulevard Saint-
Laurent, demanderesse, contre MR. EDWIN FRANK,
homme d'affaires, résidant au 230, promenade Sherat-
on, Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de
Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur Sheraton Drive, dans la ville
de Montréal-Ouest, district de Montréal, lequel terrain
est connu et désigné au cadastre de la paroisse de
Montréal comme étant la subdivision officielle huit cent
quarante et un du lot originaire cent trente-huit (138-
841); avec le bâtiment dessus construit, portant le
numéro 230, promenade Sheraton. »

La mise à prix est fixée à 28 848,75 \$, soit 25 % de
l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation
municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires muni-
cipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et
modifiant certaines dispositions législatives, que l'adu-
dicataire devra verser au shérif, en argent ou par
chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal,
au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice
de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le
TREIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 juin 1984

36087

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003603-771
S. 200-18-000117-844

ALPHONSE BÉDARD, domicilié et résidant au 280,
rue Saint-Sauveur, Québec, demandeur, contre
ANDRÉ BRUYÈRE, domicilié et résidant au 405, 81^e
Rue est, Charlesbourg, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot
quatre cent soixante-quatorze des subdivisions du lot
originaire cinq cent huit (508-474) du cadastre officiel
de Saint-Roch-Nord, avec la maison dessus construite
et portant les numéros d'immeuble 398, 10^e Rue, Qué-
bec, et 997, 4^e Avenue, Québec, circonstances et dé-
pendances. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille trois cent
soixante-quinze dollars (18 375,00 \$), soit 25 % de
l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation
de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour
ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que
l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en
argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudica-
tion.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec,
300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME
jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la
subdivision quatre-vingt-cinq du lot originaire six cent
soixante-dix (670-85) du cadastre officiel de Charles-
bourg avec la maison dessus construite et portant le
numéro d'immeuble 405, 81^e Rue est, Charlesbourg,
circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à douze mille six cent vingt-deux dollars et cinquante cents (12 622,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1984

36104

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003517-831
S. 200-18-000132-843

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN CHRYSOSTOME, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 912, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, QC, district de Québec, demanderesse, contre JEAN-BAPTISTE DUCHESNEAU, domicilié et résidant au 2989, Mgr-Gauthier, appartement 9, Beauport, QC, district de Québec, défendeur.

« Un terrain vacant, situé dans la municipalité de Saint-Louis-de-Pintendre, de figure rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-quatre (ptie 164) au cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, division d'enregistrement de Lévis, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et trois cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes (363,5 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est; et borné vers le nord-est par le lot numéro 166, soit la route Kennedy, vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 164, propriété de monsieur Martin Houle ou représentants, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 164, propriété de monsieur Lucien Bourassa ou représentants, et vers le sud-ouest par le lot numéro 163. Sujet ledit immeuble à une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec, suivant acte sous seing privé portant la date du 22 décembre 1976, et dont copie de cedit acte a été enregistré par dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Lévis, le 30 décembre 1976, sous le numéro 203914; le tout sans bâtisse. La ligne sud-est dudit lot est située à quatre

cents pieds et deux dixièmes (400,2 pi) de la ligne nord-ouest de ladite propriété de Martin Houle ou représentants. »

La mise à prix est fixée à cinq mille huit cent soixante-cinq dollars (5 865,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1984

36105

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001675-847
C.P.Q. 200-02-010895-839
S. 200-18-000133-841

RAYNOLD LANGLOIS, RICHARD DROUIN, LOUIS RÉMILLARD, J. NICOL HENRY, MICHEL BOULIANNE, LAURENT TRUDEAU, FRANK G. BARAKETT, RÉMI CHARTIER, RICHARD GAUDREAU, GUY VAILLANCOURT, CONRAD LAFLAMME, MICHEL ST-PIERRE, ANDRÉ ASSELIN, PIERRE TOURIGNY et PAUL-ARTHUR GENDREAU, étant tous membres en règle du Barreau et faisant affaires sous les nom et raison sociale de Langlois, Drouin & Associés, sise au 126, rue Saint-Pierre, Québec, district de Québec, G1K 4A8, demandeurs, contre 111029 CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 68, côte du Passage, Lévis, district de Québec, défendresse.

« Un immeuble situé au 70 et 72, côte du Passage à Lévis et décrit comme suit: un terrain connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire six cent dix-neuf (619-3) du cadastre officiel du quartier Notre-Dame à Lévis, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot mille trois cent soixante-neuf (1369) (côte du Passage), vers le sud-est par le lot six cent dix-neuf, subdivision 1 (619-1), vers le sud-ouest par les lots six cent dix-neuf, subdivision un (619-1) et six cent vingt-trois, subdivision 8 (623-8) et vers le nord-ouest par le lot six cent dix-neuf, division quatre

(619-4); mesurant trente pieds et cinq dixièmes (30,5 pi) au nord-est, soixante-dix pieds et deux dixièmes (70,2 pi) et treize pieds et cinq dixièmes (13,5 pi) au sud-est, seize pieds (16,0 pi) et quinze pieds (15,0 pi) au sud-ouest, quarante pieds et trois dixièmes (40,3 pi) et quarante-quatre pieds (44,0 pi) au nord-ouest; contenant en superficie deux mille trois cent quarante-huit pieds carrés, mesures anglaises (2 348 pi²);

Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire six cent vingt-trois (623-3) du cadastre officiel du quartier Notre-Dame à Lévis, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par les lots six cent vingt-trois, subdivision huit (823-8) et six cent vingt-trois, subdivision sept (623-7), vers le sud-est par les lots six cent vingt-trois, subdivision deux, resubdivision deux (623-2-2), six cent vingt-trois, subdivision deux, resubdivision 1 (623-2-1) et six cent vingt-trois, subdivision un (623-1), vers le sud-ouest par le lot mille trois cent quatre-vingt-un (1381) (rue Desjardins) et vers le nord-ouest par les lots six cent vingt-trois, subdivision quatre (623-4) et six cent vingt-trois, subdivision cinq (623-5); mesurant vingt-six pieds et huit dixièmes (26,8 pi) au nord-est, cinquante-sept pieds (57,0 pi) et cinquante-sept pieds (57,0 pi) au sud-est, douze pieds (12,0 pi) au sud-ouest et cent dix pieds (110,0 pi) au nord-ouest; contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-dix pieds carrés, mesures anglaises (990 pi²).

Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision cinq du lot originaire six cent vingt-trois (623-5) du cadastre officiel du quartier Notre-Dame à Lévis, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot six cent vingt-trois, subdivision 10, vers le sud-est par le lot six cent vingt-trois, subdivision 3 (623-3) vers le sud-ouest par le lot six cent vingt-trois, subdivision quatre (623-4) et vers le nord-ouest par le lot six cent vingt-trois, subdivision six (623-6); mesurant douze pieds (12,0 pi) au nord-est et douze pieds et cinq dixièmes (12,5 pi) au sud-ouest par quinze pieds (15,0 pi) de profondeur; contenant en superficie cent quatre-vingt-sept pieds carrés, mesures anglaises (187 pi²).

Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire six cent vingt-trois (623-8) du cadastre officiel du quartier Notre-Dame à Lévis, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot six cent dix-neuf, subdivision trois (619-3), vers le sud-est par le lot six cent vingt-quatre, subdivision un, resubdivision deux (624-1-2), vers le sud-ouest par le lot six cent vingt-trois, subdivision trois (623-3) et vers le nord-ouest par le lot six cent vingt-trois, subdivision sept (623-7), mesurant quinze pieds (15,0 pi) au nord-est, trente et un pieds (31,0 pi) au sud-est, quinze pieds et cinq dixièmes (15,5 pi) au sud-ouest et trente pieds et deux dixièmes (30,2 pi) au nord-ouest; contenant en

superficie quatre cent soixante-cinq pieds carrés, mesures anglaises (465 pi²). »

La mise à prix est fixée à douze mille six cent soixante dollars (12 660,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 30 juin 1984

36106

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005786-833

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation dûment constituée, ayant son siège social à Toronto et son bureau principal au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation dûment constituée, ayant son bureau principal en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-GUY LECLERC, domicilié et résidant au 206-A, rang Nord, Sainte-Victoire, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire-de-Sorel, comté de Richelieu, connu et désigné au cadastre de ladite paroisse comme étant une partie du lot 243, borné vers le nord-est par partie du lot 242 mesurant 30,48 mètres, soit 100 pieds; borné vers le sud-est par partie du lot 243 mesurant 57,34 mètres, soit 188,11 pieds; borné vers le sud-ouest par partie du lot 244 mesurant 30,48 mètres, soit 100,0 pieds; borné vers le nord-ouest par partie du lot 243 mesurant 57,34 mètres, soit 188,11 pieds contenant en superficie 1 746,5 mètres carrés, soit 18 799 pi²; avec bâtisses y érigées, circonstance et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 275,50 \$, en argent ou par chèque visé.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire-de-Sorel, comté de Richelieu, connu et désigné au cadastre de ladite paroisse comme étant une partie du lot 244, borné vers le nord-est par partie du lot 243 mesurant 30,48 mètres, soit 100,0 pieds, vers le sud-est par partie du lot 244 mesurant 68,58 mètres, soit 225,0 pieds, vers le nord-est par partie du lot 244 mesurant 91,44 mètres, soit 300,0 pieds; vers le sud-est par partie du lot 244 étant le chemin rang Nord mesurant 17,43 mètres, soit 57,17 pieds, vers le sud-ouest par partie du lot 245 mesurant 121,92 mètres, soit 400,0 pieds et vers le nord-ouest par partie du lot 244 mesurant 86,0 mètres, soit 282,17 pieds; contenant en superficie 4 212,1 mètres carrés, soit 45 339 pi²; avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 652,50 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 6 juin 1984

36088

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000599-838

CAISSE POPULAIRE DE STE-MADELEINE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 399, boulevard Sainte-Madeleine, cité de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières (G8T 3M7), partie demanderesse, contre MOTEL LE MARQUIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1679, route Marie-Victorin, Tracy, district de Richelieu (J3R 4R4), partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Tracy, ayant front sur le côté ouest de la route Marie-Victorin, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, division d'enregistrement de Richelieu, comme étant une partie du lot originaire numéro onze (ptie 11), mesurant toute la largeur dudit lot, soit environ un demi-arpent sur la profondeur qu'il y a de la route Marie-Victorin à aller au fleuve Saint-Laurent;

borné en front ou vers l'est par la route Marie-Victorin, en profondeur ou vers l'ouest par le fleuve Saint-Laurent, d'un côté ou vers le nord par partie du lot originaire numéro 10 dudit cadastre, et de l'autre côté vers le sud par le lot numéro 12-1 dudit cadastre; avec les bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 1679, route Marie-Victorin, Tracy, circonstances et dépendances. Avec et sujet à toutes les servitudes et notamment à la servitude établie aux termes d'un acte enregistré à Richelieu sous le numéro 128997. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 87 150,00 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 6 juin 1984

36107

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour municipale de la ville de Sorel
District de Richelieu
No 13-A-83

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL, corps politique et incorporé, ayant son bureau dans la ville de Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre JOHN SKALA et JOHN KUZMOCHKA, 89, Elisabeth St., 2nd Floor, Toronto, Ontario, M5G 1P4, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Sorel, aux coins sud-ouest des rues George et Ramesay, connu et désigné au cadastre officiel de la ville de Sorel, comme faisant partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-quatorze (ptie 594), mesurant quarante-sept pieds (47 pi) de largeur, suivant titres, et quarante-huit pieds (48 pi) de largeur, suivant occupation, le tout, tel que montré sur un certificat de localisation préparé par Gabriel Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du vingt-six novembre mil neuf cent soixante-quatorze (1974) sous le no D-74-134 de ses minutes, par profondeur de soixante-quinze pieds (75 pi), le tout, mesures anglaises et plus ou moins; tenant en front ou vers le nord, la rue George, en profondeur ou vers le sud, autre partie du lot no 594, d'un côté ou vers l'est par la rue Ramesay et d'autre côté ou vers l'ouest par le lot no 599 dudit

cadastre. Tel que le tout se trouve présentement, avec les bâtisses y érigées portant les numéros d'immeuble 146 et 148 de ladite rue George, Sorel, circonstances dépendances et toutes servitudes. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 24 750,00 \$, en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Richelieu au 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour municipale
Sorel, le 11 juin 1984

36089

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000020-842

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2875, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Sainte-Foy, QC, partie demanderesse, contre MARCEL BÉRUBE, résidant et domicilié à Les Capucins, comté de Matane, et DAME LISE PAQUET, résidant et domiciliée à Matane, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé en la municipalité de Saint-Paul-des-Capucins, en le comté de Matane, et consistant en un terrain de forme rectangulaire mesurant de est à ouest une largeur de cent cinquante pieds (150 pi) par une profondeur de nord au sud de deux cent cinquante pieds (250 pi) mesures anglaises désigné comme faisant partie du lot portant le numéro vingt-deux subdivision B resubdivision un (ptie de 22-B-1) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le Premier Rang du canton de Romieu et borné comme suit: au nord par l'emprise sud de l'actuelle route 132; à l'est par une autre partie du lot 22-B-1, appartenant pour partie à l'emprunteur; au sud et à l'ouest par d'autres parties dudit lot 22-B-1 de l'emprunteur; avec la maison dessus construite ses appartenances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 2 529,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 13 juin 1984

36090

Roberval

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 160-02-000211-83-7
S. 155-18-000012-84-3

G.U.S CANADA INC. (Division Légaré) 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, H4P 1A2, partie demanderesse, contre BRUNO ST-PIERRE et LOUISELLE ST-PIERRE, 115, route 155, Lac-Bouchette, QC, district de Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, mis en cause.

Description:

« Un emplacement situé en la municipalité de Lac-Bouchette, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro sept-A (ptie 7-A) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Cinq du cadastre du canton de Dablon, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mesurant quinze pieds (15 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est, cent trente-quatre pieds et deux dixièmes (134,2 pi) dans sa ligne nord-est et cent trente-quatre pieds et quatre dixièmes (134,4 pi) dans sa ligne sud-ouest et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers le nord-est, à la route régionale no 155, vers le nord-ouest, à la partie du lot sept-A appartenant à monsieur Lucien Bouchard, vers le sud-

est, à la partie du lot sept-A appartenant à monsieur Louis-Joseph Potvin ou représentants, et enfin, vers le sud-ouest, à la partie du lot sept-A appartenant à monsieur Bruno St-Pierre, le tout, avec bâtisses, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 440,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 0,93.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif

Cour supérieure

Roberval, le 13 juin 1984

36091

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-001052-832

S. 3029

MONTREAL TRUST, compagnie dûment incorporée, ayant un bureau et sa principale place d'affaires au 1, place Ville-Marie, 11^e étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre XAVIER GOTTOT, homme d'affaires, résidant et domicilié au 2474, des Appalaches, cité de Rock-Forest, district de Saint-François, et MONIQUE CLOUTIER, résidant et domiciliée au 2474, des Appalaches, cité de Rock-Forest, district de Saint-François, parties défenderesses.

« 1. Les subdivisions numéros cent soixante-treize et cent soixante-quatorze du lot originaire numéro onze C (11C-173.-174) dans le rang Neuf (rg IX) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot:

2. Partie de la subdivision numéro cent soixante-douze du lot originaire numéro onze C (ptie 11C-172) dans le rang Neuf (rg IX) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot; mesurant vingt-sept pieds (27 pi) dans ses lignes est et ouest et cent pieds de longueur dans ses lignes nord et sud; bornée au nord par le lot 11C-173, à l'est par la rue Appalaches (11C-5), à l'ouest par le lot 11A, rang 10, canton d'Ascot, et au sud par le résidu dudit lot 11C-172;

3. Partie du lot numéro onze A (ptie 11A) dans le rang Dix (rg X) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot, mieux décrite comme suit: commençant à un point dans la ligne de division du lot 11C-173, rang IX et du lot 11A, rang X, situé à une distance de vingt-cinq pieds et trois dixièmes de pieds (25,3 pi) au nord du coin sud-ouest du lot 11C-173 rang IX; de là, vers le sud suivant la ligne de division des lots 11C-173 et 11C-172 rang IX et du lot 11A, rang X, une distance de cinquante-deux pieds et trois dixièmes de pied (52,3 pi); de là, en tournant à droite vers l'ouest en suivant une ligne parallèle au prolongement de la ligne nord du lot 11C-295, une distance de cent pieds (100 pi); de là, en tournant à droite parallèlement à la ligne est du lot 11A, rang IX, une distance de cinquante et un pieds et vingt-cinq centièmes de pied; de là, en tournant à droite vers l'est en ligne droite, une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point de départ; bornée à l'est par les lots 11C-172 et 11C-173, rang IX, au sud, à l'ouest et au nord par le résidu du lot 11A, rang X.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 2474, des Appalaches, canton d'Ascot. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 20 590,35 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MAR-DI TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif

Cour supérieure

Sherbrooke, le 8 juin 1984

36036

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-001031-836

S. 3035

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, agissant aux droits de la Caisse d'entraide économique de Sherbrooke, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2727, rue King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre 89115 CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, ayant son siège

social à Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, et GHISLAIN MICHAUD, ès qualités de syndic de la firme Trottier, Michaud, Guay & Associés, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Ce certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent trente et un (ptie 431-1) au cadastre officiel pour le quartier Est de la ville de Sherbrooke, de forme irrégulière et plus au long décrite comme suit: partant du coin est dudit lot, de là, vers le sud-ouest en suivant la ligne sud-est dudit lot, une distance de deux cent vingt-neuf pieds et trois dixièmes (229,3 pi) au coin sud dudit lot, de là, vers le nord-ouest, en suivant la ligne sud-ouest dudit lot, une distance de soixante-six pieds (66 pi) au coin ouest dudit lot, de là, vers le nord-est, en suivant la ligne nord-ouest dudit lot, une distance de cent quatorze pieds et neuf dixièmes (114,9 pi), de là, à angle droit, vers le sud-est, une distance de vingt-trois pieds et neuf dixièmes (23,9 pi), de là, à angle droit, vers le nord-est, une distance de cinquante et un pieds et quarante-cinq centièmes (51,45 pi), de là, à angle droit, vers le sud-est, une distance de cinq dixièmes de pied (0,5 pi), de là, à angle droit, vers le nord-est, une distance de soixante-deux pieds et cinq dixièmes (62,5 pi) jusqu'à la ligne nord-est dudit lot, de là, vers le sud-est, en suivant ladite ligne nord-est, une distance de quarante pieds et six dixièmes (40,6 pi) au point de départ; borné au nord-est par partie du lot 431-1, et par la rue Bowen sud, au sud-est par partie du lot 430 et par le lot 430-2, au sud-ouest par le lot 431-2 (rue Saint-François) et au nord-ouest par partie du lot 431-1 et par partie du lot 432 (rue Conseil). Ledit immeuble est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent trente et un (431-1-1) au cadastre officiel pour le quartier Est de la ville de Sherbrooke; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 315, rue Bowen sud, ville de Sherbrooke, municipalité de la ville de Sherbrooke.

a) Système de lave-auto de marque Allen/California, modèle Auto-Mitter 50, avec modification et items facultatifs;

b) un ensemble de guides de roues 80'0";

c) un support pour arche à pression;

d) un séchoir avec deux moteurs;

e) « Groove Enhance Roller & Flat plate »;

f) une laveuse et sècheuse commerciales;

g) un aspirateur commercial modèle 1000, 10 CV;

h) une caisse enregistreuse NCR;

i) ameublement de bureau (chaises, filières, bureau);

j) trois réservoirs à essence de 5 000 gallons;

k) un convoyeur modèle 6000, 110 pieds;

l) deux compresseurs;

m) un équipement pour cire chaude/froide avec enseignes lumineuses;

n) trois unités de chauffage;

o) un circulateur Armstrong H.D. 3;

p) un « immersion control » no L-4006A;

q) une soudeuse électrique.

Cet immeuble comprend les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par le locateur dans lesdits lieux, pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 35 820,00 \$.

Pour être vendus au bureau du shérif, salle des ventes, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 12 juin 1984

36037

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000108-844

750-18-000097-842

BANQUE NATIONALE DU CANADA, institution bancaire légalement constituée, ayant son siège social au 215, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 10, rue Saint-Jacques est, Montréal, district de

Montréal, requérantes, contre SODISPRO TECHNOLOGIE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 995, rue Cadoret, Saint-Hyacinthe, province de Québec, intimée, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

« Un terrain situé en la ville de Saint-Hyacinthe, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent quarante-trois du lot originaire numéro mille deux cent quatre-vingt-seize (no 1296-243) au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de Saint-Hyacinthe; contenant, en superficie, trente-neuf mille neuf cent trente-six mètres carrés et quatre dixièmes (39 936,4 m²), soit quatre cent vingt-neuf mille huit cent quatre vingt-cinq pieds carrés et quatre vingt-neuf centièmes (429 885,89 pi²) environ, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 655 224,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

De plus, tous les équipements et machinerie dont la liste est déposée au dossier de cette Cour et à la disposition des intéressés situés sur ou dans l'immeuble précédemment mentionné saisis en cette cause seront vendus en bloc de façon distincte de l'immeuble ci-haut décrit, au plus offrant et dernier enchérisseur pour argent comptant ou chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus au bureau du shérif au palais de justice de Saint-Hyacinthe, 1550, rue Dessaulles, salle no 1, Saint-Hyacinthe, le MARDI SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 14 juin 1984

36092

Erratum

INVESTISSEMENTS PLENOR LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la reprise d'existence paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 04 28 à la page 1755 du numéro 17, relativement à INVESTISSEMENTS PLENOR LTÉE, de façon à ce que la date de la reprise d'existence se lise **1984 03 30**.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1317-6250

61

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'NORMANDIN, VILLE (*Délégation*) 3119

AVIS DIVERS

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat
d'obligations*) 3119
 CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat
d'obligations*) 3119
 CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat
d'obligations*) 3120
 CORPORATION DU VILLAGE MINIER DE
 BOURLAMAQUE (LA) (*L.P.*) 3120
 FABRIQUE DE LA PAROISSE DE
 SAINT-VINCENT-DE-PAUL (LA) (*Dissolution*) 3121
 GIRARDVILLE, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières,
L.R.Q., chap. M-39*) 3121
 PORTAGEURS INC. (LES) (*L.P.*) 3121
 SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE, PAROISSE
 (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 3121
 SUCCESSION OMER GOULET (*Bénéfice d'inventaire*) 3121

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT —
LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE BARRAUTE (LA) (*Dissolution
éventuelle*) 3122
 CAISSE POPULAIRE DE DONNACONA (LA)
 (*Modification de territoire*) 3122
 CAISSE POPULAIRE DE KÉNOGAMI (LA) (*Fusion*) 3122
 CAISSE POPULAIRE DE L'UNION ÉCONOMIQUE
 D'HABITATION (LA) (*Dissolution éventuelle*) 3122
 CAISSE POPULAIRE DE ST-EDMOND, ABITIBI (LA)
 (*Dissolution éventuelle*) 3122
 CAISSE POPULAIRE DE STE-MARGUERITE DE
 LINGWICK (*Dissolution éventuelle*) 3123
 CAISSE POPULAIRE DE VAL D'OR (LA) (*Dissolution
éventuelle*) 3123
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-VITAL DE
 CLERMONT (LA) (*Dissolution éventuelle*) 3123
 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TASCHEREAU
 (LA) (*Modification de territoire*) 3123
 CAISSE POPULAIRE MARC-AURÈLE FORTIN
 (*Dissolution*) 3123
 CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS (LA) (*Fusion*) 3123
 CAISSE POPULAIRE STE-FAMILLE DU CAP
 (*Changement de nom*) 3124
 CAISSE POPULAIRE SAINT-GÉDÉON DE BEAUCE (LA)
 (*Changement de nom*) 3124
 CAISSE POPULAIRE ST-VINCENT DE PAUL DE
 MONTRÉAL (LA) (*Fusion*) 3124

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

ACCORDÉS

BENJAMIN, DANNY AWRAHAM 3124
 BESSE, YOLANDE MIREILLE MARIE CLAUDE 3124
 BOLDOC, MARIE RAYNALDE 3125
 CARTIER, MARIE DÉLINA 3125

DAIGNEAULT, JOSEPH ROMÉO ÉDOUARD 3125
 DEBARGIS, ÉRIC ALLAN RAPHAËL 3125
 DEBARGIS, JEAN-MARC MARIE HUGUES 3125
 DEBARGIS, LUC FRANÇOIS YANN ALEXANDRE 3125
 DEBARGIS, ROBERT YVES HENRI 3125
 DIONNE, MARIE GEMMA MONIQUE CARMEN 3125
 GÉLINAS, MARIE LORRAINE FLORENCE LINE 3125
 MANDREA, DANTE 3126
 MANDREA, JOSEPH LUCIEN GRÉGORIO GINO 3126
 MARTEL, JOSEPH HERMÉNÉILDE SARTO
 BERNARDIN FERNAND 3126
 MERCIER, MARIE LOUISELLE 3126
 OTIS, MARIE CHRISTIANE CHANTAL 3126
 PLOURDE, MARIE THÉRÈSE ALINE FRANCE 3126
 PRINCE, JOSEPH RAOUL MARTIN MAURICE 3126
 REISLER, ANNIE 3126
 RIZZUTO, JOSEPH ANTONIO 3127
 SALESSE, JOSEPH PAUL ÉMILE ROMÉO 3127
 SHEPARD, LESLIE STEVEN 3127
 STEPHENS, JOHN ROBERT 3127
 THÉBERGE, JOSEPH GILBERT RONALD 3127
 VEILLEUX, MARIE FRANCE HENRIETTE 3127

DEMANDES

BELLERIVE, RICHARD 3127
 BOISVERT, MARIE GERMAINE AURORE 3127
 BOLDOC, FRANCE LISE 3128
 BOULAY dit BOULET, JACQUES 3128
 BRULÉ, LILIANE JULIA 3128
 CIMON, DORRETTE 3128
 CLOUTIER, CAMIL 3128
 CÔTÉ, MICHEL 3128
 CURA, JOHN 3128
 DUGUAY, MARIE-THÉRÈSE ADINE 3128
 DUMONT, JOSEPH ALFRED 3129
 DUMOULIN, RICHÈRE 3129
 GENDRON, JOSEPH JEAN-FRANÇOIS 3129
 GENEST ROGER, LOUISE 3129
 GREENBERG, RANÉY LORRAIN 3129
 HADJIPAVLOU, LOUCAS PAUL 3129
 JOSEPH FRANÇOIS 3129
 LAMPRON, AURORE 3130
 LÉONARD CHARLES JOSEPH 3130
 LY, THUC TRINH 3130
 MAINVILLE, MARIE MYLAINE 3130
 MICHAUD, MARIE LISE 3130
 PELCHAT, MARIE-NOËLLA AURIETTA 3130
 PONOMARENKO, MYCHAJLO (MICHAEL) 3130
 STRUTYNSKI, JOHANNE 3130
 VALCOURT, FRANÇOIS-XAVIER 3131
 VAN NIEUWENHUYSEN, PIERRE 3131

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
 QUÉBEC (LE) c. ANDRÉ MOINARD (*Assignment*) 3131
 PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
 QUÉBEC (LE) c. BRIAN FLYNN (*Assignment*) 3131
 PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
 QUÉBEC (LE) c. CHRIS TRAGAS (*Assignment*) 3131
 PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
 QUÉBEC (LE) c. DAVID HANS CAMPBELL
 (*Assignment*) 3132
 PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
 QUÉBEC (LE) c. DONNA DANIELS (*Assignment*) 3132
 PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
 QUÉBEC (LE) c. GASTON RAYMOND COLLINS
 (*Assignment*) 3132

PROCURER GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. MIRDZA BALTAIS TROEMEL (Assignment)	3132	TRANSPORT WILDAN INC. WEARWELL LEATHER PRODUCTS (1976) INC.	3136 3133
PROCURER GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. MOHAMMED MIKE SADIGH KHADI (Assignment)	3132	LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12)	3117
COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES		COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3085	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3117
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES		COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3085	AVIS DIVERS	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3096	EXPLORATIONS MUSCOCHO LIMITÉE (LES) (L.R.P.) (L.P.S.)	3136
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3101	COOPÉRATIVES — LOI SUR LES	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3101	COOPÉRATIVE DE TRANSPORT LE PASSAGER (MONTRÉAL) (LA) (Dissolution)	3136
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRO-FORESTIERS «PINCÉBEC» DE ST-ALEXIS-DES-MONTS (Dissolution)	3136
LETTRES PATENTES	3106	COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS ARTISANS DE LA BAÏE DES HA-HA (Dissolution)	3136
CORPORATION DU VILLAGE MINIER DE BOURLAMAQUE (LA)	3120	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA JOIE DE VIVRE DE L'ANGE-GARDIEN (Dissolution)	3136
PORTAGEURS INC. (LES)	3121	MASAGIN CO-OP DE MURDOCHVILLE (Dissolution)	3136
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3112	PLACEMENTS IMMOBILIERS COOPÉRATIFS. ASSOCIATION COOPÉRATIVE (Dissolution)	3137
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE SAINT-FRANÇOIS (Dissolution)	3137
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	3113	CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA	
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	3113	AVIS DE QUALITÉ	
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	3115	LEBRUN, JEAN	3137
DISSOLUTION (Article 28)	3116	ROBAILLE, CLAUDE	3137
DISSOLUTION — DEMANDES DE		ST-SAUVEUR, ROBERT	3137
1846-1509 QUÉBEC INC.	3133	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
AGENCES DE PLACEMENTS DE POINTE ST-CHARLES LTÉE. (LES)	3133	DISSOLUTION	
ARTICLES DE CUIR WEARWELL (1976) INC.	3133	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMPORT EXPORT CARAIBES	3118
BEAUCE IMPORTING LTD.	3133	FORMATION	
COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150 ^e ANNIVERSAIRE DE SAINTE-ROSALIE INC.	3133	CENTRE DE SERVICE DE L'ÉGLISE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	3118
CONSTRUCTIONS L.R.S. INC. (LES)	3133	LILAS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LES)	3118
EMBALLAGE M.G. INC.	3134	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE NEGOCIATEURS PROFESSIONNELS TRANSNATIONAUX (LA)	3118
GARDERIE CHEZ TANTE JACINTE GENOIS (G.) INC.	3134	TRANSNATIONAL PROFESSIONAL TRADERS AND COMPANY LIMITED	3118
HABITATIONS 4 SAISONS INC.	3134	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
IMMEUBLES BOULARD LTÉE (LES)	3134	ASSURANCES — LOI SUR LES	
IMMEUBLES CLÉMENT DEMERS INC. (LES)	3134	COMPAGNIE D'ASSURANCE EMMCO (LA) (Demande de modification de permis)	3138
IMMEUBLES E.J.P. INC. (LES)	3134	EMMCO INSURANCE COMPANY (Demande de modification de permis)	3138
IMPORTATION BEAUCE LTÉE	3133		
KING'S HALL	3135		
MARCHÉ YVES & OMER INC.	3135		
MARSOLAIS AUTOMOBILES INC.	3135		
MATHÉCRIT INC.	3135		
PLOMBERIE ST-ROBERT INC	3135		
POMPES NORDIK INC	3135		
ROUYN HOLDINGS LTD.	3135		
SANSPEC LTÉE	3135		

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

SOCIÉTÉ DE GESTION BERNARD GAUDREAU INC. 3138

LOI ÉLECTORALE**DIRECTEURS DU SCRUTIN**

ANJOU: Réjean Robitaille 3138
 LAVAL-DES-RAPIDES: Johanne Guay-Simard 3138
 MAISONNEUVE: Sylvain Ouellet 3138
 OUTREMONT: Sylvain Desrochers 3138
 PAPINEAU: Gabriel Lajeunesse 3139
 TASCHEREAU: Gilbert Hamel 3139

DÉPUTÉS ÉLUS

MARGUERITE-BOURGEOIS: Gilles Fortin 3139
 MARIE-VICTORIN: Guy Pratt 3139
 SAUVÉ: Marcel Parent 3139

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**RÉGIE DES SERVICES D'EAU DE VARENNES
(Modification au décret) 3139**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

INVESTISSEMENTS PLENOR LTÉE (Erratum) 3160

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE HOSPITALIER ANNA-LABERGE (L.P.S.) 3140
 CENTRE HOSPITALIER DE BEDFORD (L.P.S.) 3140

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MÉTHODE (L.P.) 3140
 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE UPTON (L.P.) 3140

SOUSSIONS — DEMANDES DE

CHICOUTIMI, VILLE 3140
 POINTE-CLAIRE, VILLE 3141

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LESSYNDICAT POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS UNIS DE KÉNOGAMI INC.
(Changement de nom) 3142**VENTE PAR LICITATION**

MORIN c. MORIN ET AL. 3142

VENTES PAR SHÉRIF**ARTHABASKA**

TINGWICK, PAROISSE c. DÉMÉNAGEMENT DONALD GUERTIN INC. 3144

BEAUCE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DROUIN 3144
 OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. JACQUES 3145
 SAINTE-GERMAINE-DU-LAC-ETCHEMIN, MUNICIPALITÉ c. ABATTOIRS STE-GERMAINE LTÉE ET AL. 3145

CHICOUTIMI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LAMONTAGNE 3147

HULL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. MOUGEOT 3148
 BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PAQUIN ET AL. 3149

JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE DE L'ÉPIPHANIE (LA) c. LES INDUSTRIES PAUL PIERRE DUBOIS INC. ET AL. 3149
 CAISSE POPULAIRE DE ST-EUSTACHE (LA) c. MORIN 3150
 CENTRE DE SERVICES SOCIAUX LAURENTIDES-LANAUDIÈRE INC. c. LAVIGNE 3150
 HANSEN ET AL. c. FOREST PAYETTE 3152
 OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. FERME EUGÈNE LAPLANTE & FILS INC. ET AL. 3151

MONTMAGNY

MONTMAGNY, VILLE c. JOLIVET 3152

MONTREAL

ALBERT (S.) CIE LTÉE c. FRANK 3153

QUÉBEC

BÉDARD c. BRUYÈRE 3153
 CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN CHRYSOSTOME (LA) c. DUCHESNEAU 3154
 LANGLOIS ET AL. c. 111029 CANADA LIMITÉE 3154

RICHELIEU

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE ET AL. c. LECLERC 3155
 CAISSE POPULAIRE DE STE-MADELEINE c. MOTEL LE MARQUIS INC. 3156
 COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL (LA) c. SKALA ET AL. 3156

RIMOUSKI

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. BÉRUBÉ ET AL. 3157

ROBERVAL

G.U.S. CANADA INC. (DIVISION LÉGARÉ) c. ST-PIERRE ET AL. 3157

SAINT-FRANÇOIS

MONTREAL TRUST c. GOTTOT ET AL. 3158
 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE c. 89115 CANADA LIMITÉE ET AL. 3158

SAINT-HYACINTHE

BANQUE NATIONALE DU CANADA ET AL. c. SODISPRO TECHNOLOGIE LTÉE 3159

